



Lausanne, le 6 juin 2016

RAPPORT

de la Commission permanente de gestion

pour l'exercice 2015

Organisation de la Commission permanente de gestion

Président :	M. Jean-Daniel Henchoz, libéral-radical
1 ^{er} vice-président :	M. Gianfranco Gazzola, socialiste
2 ^e vice-président :	M. Jean-Luc Chollet, UDC
Secrétaire :	M. Frédéric Tétaz
 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET CULTURE	 M. Jacques-Étienne Rastorfer, socialiste M. Claude-Alain Voiblet, UDC
 SPORTS, INTÉGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION	 M ^{me} Claude Nicole Grin, Les Verts M ^{me} Gianna Marly, socialiste
 LOGEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	 M. Eddy Ansermet, libéral-radical M. Jean-Luc Chollet, UDC
 TRAVAUX	 M. Gianfranco Gazzola, socialiste M. Roland Ostermann, Les Verts
 ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE	 M ^{me} Florence Bettschart-Narbel, libérale-radical M ^{me} Nicole Graber, Les Verts
 FINANCES ET PATRIMOINE VERT	 M. Maurice Calame, libéral-radical M. Alain Hubler, La Gauche
 SERVICES INDUSTRIELS	 M ^{me} Magali Crausaz Mottier, La Gauche M. Blaise Michel Pitton, socialiste

Table des matières

Préambule	4
1 ^{re} observation	5
Administration générale et culture (AGC).....	8
Préambule	8
Secrétariat municipal (SMun).....	8
Service du protocole et des relations extérieures (PREX)	10
Service du personnel (SPeL)	10
Service de la culture (CULT)	11
Service du développement de la ville et de la communication (DevCom)	12
Service d'organisation et d'informatique (SOI).....	13
Service juridique (SJur)	14
Entretien final avec le syndic.....	14
Sports, intégration et protection de la population (SIPP).....	16
Préambule	16
2 ^e observation	17
Service administratif et de l'intégration (SAI).....	17
Service des sports (Sports).....	18
Service de la police du commerce (Polcom)	21
Service du contrôle des habitants (CH)	22
Service de protection et de sauvetage (SPSL)	22
Service des assurances sociales (SAS)	24
Logement et sécurité publique (LSP)	27
Préambule	27
Secrétariat général (SGLSP).....	27
Corps de police (CP).....	28
Service du logement et des gérances (SLG)	30
Service bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne (BAVL).....	30
Annexes	31
Conclusion	33
Travaux (TRX)	34
Préambule	34
Service de la coordination et du cadastre (SCC)	34
Service des routes et de la mobilité (RM).....	35
Service d'urbanisme (URB)	35
3 ^e observation	36
Service d'architecture (ARCH)	36
Service d'assainissement (ASST).....	37
eauservice Lausanne (EAU)	38
Absences	39
Remerciements	40
Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS)	41
Préambule	41
Service de la jeunesse et des loisirs (SJL)	41
Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)	42
4 ^e observation	42
Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S).....	43
5 ^e observation	44

6 ^e observation.....	44
Service de santé et prévention (SSPr).....	44
Service de psychologie scolaire (SPS).....	45
Service du travail (ST).....	46
Service social Lausanne (SSL).....	47
Questions transverses sur les absences.....	48
Finances et patrimoine vert (FIPAV)	49
Préambule.....	49
Secrétariat général (SGFIPAV).....	49
Service financier (SF).....	49
Service des parcs et domaines (SPADOM).....	50
Service achat et logistique Ville (SALV).....	52
Service de la révision (SR).....	52
7 ^e observation.....	53
Rencontre avec la directrice.....	53
Questions transverses sur les absences.....	53
Services industriels (SiL)	55
Préambule.....	55
Secrétariat général (SGSiL).....	55
Service finances, administration et développement (FASiL).....	55
Service commercial (SiLCOM).....	56
Service de l'électricité (SEL).....	56
Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ-CAD).....	57
Service multimédia (SIMA).....	57
LFO S.A.....	57
Questions transverses sur les absences.....	57
Remerciements.....	58
Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2015 à fin juin 2016 et l'état de ses archives.....	59

Préambule

Question transverse

Dans le cadre de son mandat de contrôle de la gestion 2015 de la Municipalité, la Commission de gestion a choisi de traiter la thématique des absences, sous la perspective du rapport des absences qui est rédigé chaque année par le Service du personnel. Le chef du Service du personnel a été rencontré et, après discussion, sept questions ont été formulées – comme reproduites ci-dessous – pour interroger les chefs de service sur leur perception de ce rapport.

Chacune des sous-commissions a traité ce thème et les détails par direction sont retranscrits dans les rapports y relatifs. Ci-dessous, synthèse est faite des remarques et des points les plus saillants.

Questions transverses sur les absences

1. Le rapport des absences vous a-t-il apporté des informations ? Vous ont-elles été utiles ?

Les informations apportées par le rapport sont appréciées. Mais certains services y voient une utilité relative, notamment dans certains grands services qui auraient besoin de publications trimestrielles. Cela se reflète dans les réponses données à la question n° 2.

2. Avez-vous pris des mesures ou entrepris de mettre en place des actions à la suite de la lecture de ce rapport ?

Le rapport des absences est publié depuis de nombreuses années, une partie des réponses reçues concernent l'année 2015 spécifiquement. Les réponses ne disent rien sur les opportunités ou les bonnes idées qui auraient pu être tirées des informations contenues dans les rapports successifs.

Une autre partie des répondants estiment que si le rapport paraissait plus souvent des mesures visant à améliorer la situation pourraient être appliquées plus rapidement. Cette remarque ressort de différentes directions.

3. Quels éléments de ce rapport, quels indicateurs vous ont été utiles ?

Nombre de chefs de service utilisent le rapport pour se positionner et se mesurer relativement aux autres services. Cela était attendu. Une réflexion pourrait éventuellement être entamée au niveau du Service du personnel pour étudier comment aider les chefs de service à mieux s'appropriier les indicateurs afin qu'ils en tirent d'autres bénéfices que celui de la comparaison.

4. Quelles sont les informations manquantes et dont vous pourriez avoir besoin ?

Les chefs de service sont globalement satisfaits des informations contenues dans ce rapport et ne semblent pas avoir d'autres besoins. Pour ceux qui n'ont pas de remarque spécifique, n'y en a-t-il effectivement aucune à formuler, ou les manques n'ont-ils pas encore été identifiés par manque de réflexion sur cette thématique ?

Parmi les chefs de service qui font des remarques, il est souligné que les absences longues durées rendent la lecture des informations difficile. Si une personne manque durant une année les indicateurs augmentent, mais la situation réelle n'est plus reflétée.

Des informations sur d'autres institutions publiques ou services de grandes entreprises seraient également souhaitées. Avant d'entamer son enquête, la Commission de gestion s'était renseignée auprès d'institutions telles que la Ville de Genève, le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) ou encore la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) pour savoir s'il était possible d'obtenir leurs rapports d'absence. L'étude des informations qui pouvaient être rendues publiques avait montré que les comparaisons restaient difficiles. En effet, les indicateurs ne sont pas les mêmes, tout comme les manières de comptabiliser ou de traiter les données.

Des indicateurs relatifs au taux de formation, au taux de rotation ou encore de l'historique de l'évolution des ept¹ pourraient être ajoutés.

5. *Au fil de l'année, avez-vous des renseignements précis sur les personnes absentes ?*

Les renseignements sur les personnes absentes dépendent surtout de la grandeur du service. Dans les petits services, les responsables connaissent chacun de leurs collaborateurs et peuvent identifier les problèmes. Dans les services plus grands, ce n'est pas possible et le rapport n'apporte pas de solution à ce niveau.

6. *Pensez-vous que vous disposez de tous les outils informatiques ou autres moyens nécessaires pour avoir une vision précise au quotidien du nombre d'absences dans votre service, pour les pallier dans l'urgence et pour les gérer à plus long terme ?*

La grande majorité des chefs de service estiment que les outils à disposition sont suffisants pour leur permettre de gérer le fonctionnement de leurs équipes. Certains cependant attendent un outil pour la gestion des absences de courte durée.

7. *Quel(s) effet(s) ont les absences sur les prestations attachées à votre service ?*

Les deux points principaux relevés sont la surcharge de travail due au report des tâches sur les collègues, et le retard pris lorsque toutes les tâches ne peuvent plus être assumées par les collaborateurs restants. Dans certains services, l'engagement d'auxiliaires est une solution régulièrement activée pour pallier les manques.

Au vu de ce qui précède, parce que la remarque émane de différents services et différentes directions, une observation est proposée pour étudier la possibilité d'augmenter la fréquence de publication du rapport des absences :

1^{re} observation

La Municipalité est invitée à étudier la possibilité d'augmenter la fréquence de publication du rapport des absences et à analyser l'opportunité d'implémenter certains nouveaux indicateurs (taux de formation, taux de rotation, historique d'évolution des ept, nombres moyens de jours d'absence de courte et moyenne durées par ept, etc.).

« Champions ! »

En décembre 2015, la Municipalité, par l'intermédiaire de l'association « de feu et de glace » dont fait partie le municipal en charge des sports, a organisé un spectacle pour marquer le centième anniversaire de la présence du Comité international olympique (CIO) à Lausanne. Le budget consacré à cet événement a été dépassé de plus d'un million de francs. Lors de sa séance du 2 février 2016 le Conseil communal a voté deux résolutions disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité transmette à la Commission de gestion tous les documents relatifs à la manifestation 'Champions !', dans le but que toute la lumière soit faite sur le déficit annoncé d'un million de francs et cela avant la fin de la législature. »

et

« Le Conseil communal souhaite connaître l'implication juridique de la Ville de Lausanne et obtenir les comptes de cette manifestation ».

Ce faisant, il a donné à la Commission de gestion le mandat d'étudier la gestion de l'organisation de cet événement. Le 22 avril 2016, la Municipalité a donné sa position sur l'organisation et la gestion de cet événement par voie de communiqué de presse. La Commission de gestion a pris connaissance de ce communiqué en même temps que tous les citoyens lausannois. Lors de la séance du Conseil du 26 avril 2016, elle a signifié au Conseil qu'elle entendait continuer ses travaux d'enquête. Le présent paragraphe a pour vocation de laisser une trace du processus entamé par la Commission de gestion et d'indiquer le chemin qu'elle compte suivre ces prochains mois pour répondre à la mission qui lui a été confiée.

¹ Équivalent plein temps.

La Télé

À la suite du mandat reçu du Conseil communal, via la conclusion n° 1 votée par le Conseil communal le 11.11.2014 lors du traitement du préavis N° 2014/32² disant : « *de demander aux représentants de la Ville dans le Conseil d'administration de La Télé de rendre rapport début 2015, puis annuellement, à la Commission permanente de gestion sur les activités, la gestion et la stratégie de La Télé* », la direction de La Télé a fait parvenir à la Commission un rapport contenant

- les rapports 2015 de l'organe de contrôle pour les sociétés Vaud Fribourg TV S.A. et Ecran P&P S.A. ;
- le budget d'exploitation 2016 pour Vaud Fribourg TV S.A. ;
- le communiqué de presse du projet Médiaparc à Villars-sur-Glâne/FR ;
- la charte éditoriale de la rédaction, version de janvier 2015 ;
- la liste détaillée des émissions politiques diffusées à l'automne 2015 (élections fédérales) et au début 2016 (élections communales vaudoises et fribourgeoises) ;
- l'organigramme de la société.

À la lecture du rapport de révision, il apparaît que si l'exercice 2015 est bon, les comptes des deux sociétés doivent être surveillés car elles sont en situation de surendettement. Le Conseil devra donc rester attentif à l'évolution des situations des deux sociétés impliquées dans La Télé. La Commission de gestion entend relever la très bonne couverture médiatique de la campagne 2016 relative aux élections communales.

Visite du Bureau du Conseil communal pour l'exercice 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Le président n'a pas rencontré les membres du Bureau cette année. Le président du Conseil communal 2014-2015 s'était donné comme mission de réduire le nombre d'objets à l'ordre du jour des séances du Conseil. Plusieurs pistes avaient été explorées et les mesures prises devaient faire l'objet d'une évaluation. La consultation de l'ordre du jour du Conseil montre que le nombre d'objets a sensiblement diminué, bien qu'aucune séance double n'ait été organisée depuis le début de la nouvelle année présidentielle. Les deux périodes successives d'élections, fédérales et communales, ont peut-être contribué à réduire le nombre d'interventions et, de ce fait, permis de traiter les objets à l'ordre du jour depuis longtemps.

Collaboration entre Commissions permanentes

À l'initiative de la Commission de gestion, les deux commissions de contrôle se sont réunies le 04.12.2015 pour aborder la thématique de la structure de la dette de la Ville. Une présentation a été faite par le chef du Service des finances. Plusieurs aspects ont été relevés par les membres présents, notamment concernant les futurs plans des investissements, ou de la distinction des parts structurelle et conjoncturelle de la dette. Les groupes ont été invités à se prononcer sur l'opportunité de creuser ces questions. Ils ont unanimement souhaité reporter cette discussion au début de la législature 2016-2021.

Course de la Commission de gestion

Pour conclure les travaux de l'exercice 2015-2016, la Commission de gestion – accompagnée de la Commission des finances, de membres de la Municipalité, et du Bureau –, recevra le maire d'Évian et son équipe au mois de juin 2016. Le programme prévoit une visite des installations de TRIDEL³, du Musée de l'Élysée et la projection de films sur le Lausanne du siècle précédent.

Travaux des commissaires

La Commission de gestion dans sa séance du 19 août 2015 a établi son calendrier avec comme but que son rapport ne soit pas traité en décembre mais dans toute la mesure du possible avant les vacances

² Recapitalisation de La Télé.

³ Centre de traitement par recyclage et incinération des déchets de Lausanne.

estivales 2016. La campagne des élections a joué son rôle modérateur sur cet objectif ambitieux. En revanche cela n'a pas empêché les commissaires d'organiser leurs visites dans un très court délai et de terminer leurs travaux pour le 27 avril 2016. Il convient de saluer tout leur engagement et de leur exprimer des remerciements.

Administration générale et culture (AGC)

Préambule

C'est en mars et avril que la sous-commission a rencontré les chefs de service et le secrétaire municipal, parfois accompagnés par leurs adjoints ou d'autres cadres. Le jeudi 14 avril, une rencontre avec M. le syndic a conclu la série des huit entretiens destinés à l'examen du *Rapport de gestion* municipal dans la direction AGC.

Les deux commissaires tiennent à remercier toutes les personnes sollicitées pour leur disponibilité, la franchise des discussions, les informations complémentaires fournies et la qualité des échanges qui ont permis aux commissaires de réaliser leur travail dans de bonnes conditions.

- Secrétariat municipal (SMun) ;
- Service du protocole et des relations extérieures (PREX) ;
- Service du personnel (SPeL) ;
- Service de la culture (CULT) ;
- Service du développement de la ville et de la communication (DevCom) ;
- Service d'organisation et d'informatique (SOI) ;
- Service juridique (SJur).

De manière complémentaire aux rencontres dans les services, un bref contact téléphonique avec le Service de la révision a permis de prendre connaissance de son activité liée à AGC.

Thème transversal

Comme les autres sous-commissions, nous avons posé des questions lors de chaque visite de service sur l'appréciation du rapport annuel sur les absences. Nous synthétisons ici les réponses, dont nous ne ferons plus mention dans les chapitres relatifs à chaque service.

Il est en priorité apparu qu'il faut faire une distinction entre les services qui comptent très peu de collaborateurs, dont le chef de service a directement la vision des absences, et les services qui nécessitent d'autres dispositifs. De manière générale, les chefs de service ont pris connaissance du contenu de ce rapport, notamment pour situer les résultats de leur service, et la plupart ont tenu compte des remarques et pris à leur compte certains outils de gestion proposés. Il nous a été fait remarquer qu'il serait judicieux de relativiser certains classements des services, en mentionnant par exemple le nombre de cas concernés ou le contexte explicatif.

Secrétariat municipal (SMun)

Au printemps 2015, le secrétaire municipal alors en fonction a démissionné avec effet au 30 juin. Son successeur est entré en fonction au 1^{er} octobre, et la transition a été assurée par son adjointe. Qu'elle soit remerciée pour l'important travail assumé durant cette période, marquée notamment par la préparation des élections fédérales.

Organisation du travail et communication

Lors de notre visite, nous avons abordé les changements intervenus dans ce service lors de l'année 2015. Nous constatons que la nouvelle structure de gestion se met en place suite aux changements importants qui sont intervenus au sein des collaborateurs du secrétariat. Les discussions permettent aux commissaires d'affirmer qu'une structure de gestion optimale du Secrétariat municipal qui devrait

s'inscrire dans le long terme se met en place progressivement. Il paraît cependant aux yeux des commissaires que ce service devrait être renforcé.

Comme cela a déjà été mentionné ces dernières années par la Commission de gestion, nul doute que le volume de travail traité par le Secrétariat municipal est toujours plus important. Les commissaires ont apprécié chez le secrétaire municipal une pleine conscience du besoin de parfaitement conduire les dossiers avec des outils de gestion modernes. Le problème de la communication, sous la responsabilité du Service du développement de la ville et de la communication (DevCom), est toutefois ouvert : quelle communication régulière apporter aux travaux de la Municipalité (pour rappel, les demandes de la Commission de gestion durant la législature 2006-2011,⁴ ainsi que le modèle cantonal pour le Conseil d'État) ? Qui du Secrétariat municipal, du DevCom ou d'une direction doit prendre le leadership de la communication à la suite des décisions de la Municipalité ? De plus, les commissaires insistent pour que les conseillers communaux et les chefs de service concernés soient nantis des décisions municipales avant que les médias s'en emparent.

Élections fédérales

Force est de relever que lors des élections fédérales en 2015, la Ville et les services concernés du Canton de Vaud ont corrigé les problèmes rencontrés en 2011. À noter que la législation cantonale vaudoise est plus contraignante que celle d'autres cantons concernant le début du dépouillement, ce qui fait que les Villes du canton de Vaud, Lausanne en particulier, restent avec des délais conséquents pour le dépouillement des élections au système proportionnel. En octobre 2015, c'est en effet au-delà de 23 h que les résultats lausannois ont été transmis au Canton, permettant la publication des résultats définitifs au Conseil national. L'analyse judicieuse des processus de dépouillement des élections fédérales a permis leur optimisation en vue des élections communales de mars 2016, avec diverses demandes d'autorisation au service cantonal compétent. Pour permettre une annonce des résultats moins tardive encore, une modification légale serait nécessaire permettant un début du dépouillement le samedi déjà.

Élaboration des documents transversaux

La question de l'existence de tableaux de bord est abordée. Ce sera une tâche importante ces prochaines années. Pour rappel et exemple, la 1^{re} observation de la Commission de gestion l'année dernière concernait la généralisation de « tableaux de suivi des affaires du Conseil communal » ;⁵ dans ses réponses, le syndic attribuait alors pour l'avenir cette tâche au Secrétariat municipal.

Le contenu du *Rapport de gestion* municipal est aussi abordé, comme sa fonction. Pour rappel, le Secrétariat municipal en coordonne la réalisation.

Même si le préambule du *Rapport de gestion* municipal reflète déjà son action et est établi par ses soins, les commissaires ont fait remarquer que les pages concernant directement le Secrétariat municipal gagneraient à être plus développées, par exemple avec des données quantifiant le travail du secrétariat de la Municipalité, et avec des comparatifs sur plusieurs années, comme cela est amorcé pour les demandes de naturalisation et de bourgeoisie. Enfin, pour reprendre le sens d'une observation individuelle d'un conseiller communal en 2015,⁶ la fonction de « petite chronique communale » n'est pas à négliger, par exemple lors de votations ou élections.

⁴ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2006*, p. 9 : « 4^e observation : La Municipalité est invitée à revoir sa politique en matière d'officialisation de ses décisions de portée générale en les publiant régulièrement » ; *ibid. Année 2007*, p. 8 : « 2^e observation : La Municipalité est invitée à revoir sa politique en matière d'officialisation de ses décisions de portée générale en les publiant régulièrement sur le site internet ».

⁵ *Ibid. Année 2014*, p. 6 : « 1^{re} observation : La Municipalité est invitée à proposer des 'tableaux de suivi des affaires du Conseil communal' à la Commission de gestion pour chacune de ses directions ».

⁶ *Ibid.*, p. 64.

Unité santé et sécurité au travail (USST)

Relevons enfin que la partie du rapport relative aux activités de l'USST, unité indépendante mais rattachée administrativement au Secrétariat municipal, n'a pas été abordée. La sous-commission rendra visite ultérieurement à cette unité qui a vécu quelques changements importants dans son personnel ces dernières années.

Service du protocole et des relations extérieures (PREX)

Pour rappel, ce service a été créé au 1^{er} janvier 2014, en reprenant des activités jusqu'alors assurées au Secrétariat municipal et au Service du développement de la ville et de la communication.

En plus de la coordination des tâches de logistique et d'intendance dont le service est en charge (notamment activités et locaux de l'Hôtel de Ville et ses annexes, de Mon-Repos et du Casino de Montbenon ; huissiers ; relations avec La Poste ; commandes de travaux d'impression), le chef de service a dans les faits la fonction de chef du protocole. Dans cette activité, l'année 2015 a été marquée notamment par la ratification concernant le nucléaire et la venue des délégations américaines et iraniennes, la visite du président de la République française, la remise du Prix de Lausanne aux vedettes du tennis Timea Bacsinszky et Stanislas Wawrinka, les festivités du 100^e anniversaire du CIO et en fin d'année l'accueil du nouveau conseiller fédéral vaudois Guy Parmelin en gare de Lausanne, ainsi que les nombreuses réceptions officielles (cérémonies, inaugurations, vernissages).

Le chef de service peut compter sur un personnel compétent lors des manifestations. À noter que la collaboration est souvent à l'ordre du jour avec les services de la Chancellerie cantonale.

À entendre le chef de service, les commissaires constatent que l'organisation repose essentiellement sur son savoir-faire et son réseau d'adresses personnel, issus d'une longue activité. S'il peut s'agir d'atouts lorsqu'il faut réagir rapidement, ils y voient une faiblesse en cas d'indisponibilité subite du responsable ; une mise en œuvre documentée et la constitution progressive d'un référentiel des procédures devraient utilement être introduites.

Coordination des Villes de Suisse romande

Relevons l'important engagement lausannois dans cette coordination, dont le chef de service assure le secrétariat et le syndic la présidence.

Service du personnel (SPeL)

Il va de soi que les commissaires n'ont pas abordé la question transversale avec ce service qui en est à l'origine. Toutefois nous pouvons dire au chef de service que le rapport concernant les absences du personnel a été à notre connaissance bien accueilli.

Concernant le projet Equitas, les commissaires se réjouissent de l'aboutissement de ce projet malgré de nombreuses difficultés dues à des changements de collaborateurs participant au projet. Par rapport au crédit initial voté en 2009,⁷ une bonne surprise est probable puisque le crédit octroyé ne sera vraisemblablement pas complètement utilisé. À noter que le rapport-préavis N° 2016/14⁸ a été adopté le 3 mars 2016 par la Municipalité et transmis au Conseil communal.

En ce qui concerne la marche du service, le chef de service attire l'attention sur un rapport complet concernant l'évolution détaillée des effectifs figurant en page 35 du *Rapport de gestion* municipal. Il est constaté les efforts de la Ville pour maintenir le nombre de collaborateurs dans les marges fixées par le Conseil communal.

⁷ Préavis N° 2008/38 : Nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Projet « Equitas ».

⁸ *Mise en œuvre du nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Réponse au postulat de M^{me} Florence Germond « Pour une certification d'égalité entre les hommes et les femmes pour la Ville de Lausanne ».*

Il faut relever une stabilité au niveau des absences du personnel de la Ville. Il est aussi fait mention qu'en matière de garde d'enfants, l'Espace Vinet accueille de plus en plus d'enfants de collaborateurs de la Ville habitant Lausanne, la part de ceux habitant hors de Lausanne étant en constante diminution.

Tout comme lors de notre visite au Service d'organisation et d'informatique, l'évolution du télétravail est évoquée, pour lequel les choses se mettent en place, sous certaines conditions.

À noter que ce service est souvent appelé à répondre à de nombreuses questions, venant tant de la gauche que de la droite du Conseil communal. Mais le service est à jour avec le traitement de ces affaires qui parfois sont bloquées par des consultations demandées par la Municipalité. Ainsi est abordé le traitement d'un rapport-préavis attendu en réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp relatif au télétravail⁹, qui est en traitement par la Municipalité et le Secrétariat municipal.

Les éléments concernant le bien-être au travail, le médecin-conseil et le médecin du travail font partie de la discussion. Ces prestations sont utilisées et elles permettent une meilleure gestion des absences ainsi que l'identification précoce de problèmes. Une brochure d'information concernant le bien-être au travail est remise aux commissaires. Aujourd'hui les choses sont parfaitement clarifiées, tant du côté de l'employeur qu'est la Ville que du collaborateur.

Service de la culture (CULT)

Le Service de la culture porte en priorité la mission d'octroyer, de suivre et d'évaluer les subventions accordées aux institutions phares, mais il a aussi sous sa responsabilité le soutien à un très grand nombre d'acteurs institutionnels ou privés. Il n'y a aucun doute de l'impact des activités de ce service sur le budget mais aussi sur l'image de notre cité.

Le chef de service est conscient de ce fait et le service repose sur un management professionnel. À la demande des commissaires, la constitution des délégations au sein des différentes institutions ou organisations sont décrites.

Le service attache beaucoup d'importance à chaque subvention et sa pertinence est aussi l'un des facteurs de gestion. Comme pour les années passées, le Service de la culture met à jour des fiches d'information sur les subventions.

À noter que dans les grandes institutions, le rapport d'activité ainsi que les comptes concernent aussi directement la Municipalité et le Service de la culture qui sont tous deux représentés dans le Conseil de fondation de la plupart des grandes institutions.

Les commissaires passent rapidement en revue les différentes institutions :

Le Théâtre de Vidy trouve ses marques sous la conduite de son nouveau directeur. Il y a un changement de programmation et il faut un temps d'adaptation. Après avoir pérennisé l'institution le travail est maintenant de conquérir ou reconquérir un public fidèle.

L'Opéra poursuit aussi son travail en vue d'élargir son public. Après bien des critiques, le site s'est parfaitement intégré dans le quartier.

Le Théâtre Boulimie trouve aussi son chemin, et cette institution, avec le concours de la Ville, devrait perdurer.

Aux questions des commissaires concernant le Festival de la Cité, le chef du Service de la culture confirme que le festival va rentrer avec satisfaction dans les murs de la Cité une fois la série de travaux terminés (voir également à ce propos l'entretien avec le syndic¹⁰).

Suite à d'autres questions des commissaires, le chef de service se félicite des locaux mis à disposition pour le stockage de matériel ; il existe néanmoins encore des difficultés pour l'entreposage des grandes pièces.

⁹ « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration communale lausannoise. »

¹⁰ Voir *infra*, « Entretien final avec le syndic », p. 14.

En ce qui concerne les musées et les théâtres, le service ne fait pas de remarque particulière. Il est rappelé l'existence de la Commission des arts de la scène, nommée par la Municipalité, qui regroupe les soutiens au théâtre et à la danse. C'est elle qui évalue et décide des soutiens accordés à des compagnies indépendantes. Le service se plaît aussi à relever qu'en ce qui concerne la musique, tout se passe bien.

Il est relevé que les responsables des Docks ont fait de l'excellent travail qui porte des fruits intéressants, ont remboursé la dette auprès de la Ville et que cette institution a acquis son indépendance financière. Cette salle a parfaitement trouvé son public cible.

Service du développement de la ville et de la communication (DevCom)

DevCom est un service d'appui à la politique de la Ville. Le chef de service a listé les principaux engagements de son service :

- Lausanne, ville durable ;
- Lausanne, ville olympique ;
- Lausanne, ville de recherche et de formation ;
- Lausanne, ville de culture.

Une réflexion se poursuit sur Lausanne ville de l'énergie. Cela amène les commissaires à s'intéresser aux retombées d'une participation de la Ville à la COP21¹¹. Il est clair que cette participation est importante, mais qu'il faut aussi relativiser les effets immédiats. Il s'agit plus de travailler les contacts.

Le chef de service fait aussi mention de l'action de ses services dans les projets stratégiques, les documents et la production d'études économiques à l'intention de la Municipalité.

À noter qu'en principe pour les dossiers de petite taille, c'est un travail individuel qui est demandé aux collaborateurs, toutefois lors de projets plus importants il est tenu compte du partage du savoir. Le projet ou plutôt l'événement « Lausanne Ville du Goût » se poursuit dans la durée. Afin d'éviter tout point de friction, il est relevé que le service n'accomplit pas de travail particulier pour les municipaux élus tant au Conseil national qu'au Grand Conseil.

Les contacts avec le Canton de Vaud, les élus lausannois à Berne et au Canton sont qualifiés de bons ; ils permettent d'avancer d'importants dossiers de la Ville.

Les commissaires se sont intéressés à la dénonciation en 2015 de la convention avec Statistique Vaud, et la reprise progressive de l'activité par le DevCom. C'est la Ville qui a demandé à renégocier cette convention. En effet, souvent les résultats étaient plus académiques qu'utiles au niveau opérationnel pour la Ville et la Municipalité. Devant des difficultés à adapter le mandat, il a été choisi de le dénoncer. C'est surtout l'analyse des statistiques et un affinement plus spécifiques que la Ville reprend.

Le travail du pôle communication est aussi à l'ordre du jour, car cette plateforme assume les publications des communiqués de presse, des dossiers de presse et de la visibilité de la Ville au travers des médias électroniques. Le site www.lausanne.ch évolue régulièrement pour rester attractif, le nombre de pages consultées en constante augmentation atteste de son succès.

¹¹ 21^e Conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Service d'organisation et d'informatique (SOI)

Suivi de l'observation formulée en 2015

Suite à l'observation de la Commission de gestion,¹² le taux de participation à cette formation en matière de sécurité informatique est monté à 95 % en fin 2015 auprès des employés ayant accès effectivement à l'informatique communale.

Un nouveau module d'initiation est disponible, développé par la Conférence suisse de l'informatique, groupe auquel le SOI prend une part active.

Un approfondissement de la formation se prépare avec d'autres administrations publiques dont les Cantons de Vaud et du Jura.

Quelques éléments significatifs de l'année 2015

Rappelons tout d'abord que les activités du service sont guidées par le *Schéma directeur des systèmes d'information (2013-2017)* dont la mise en place se poursuit.

Parmi les nombreuses activités du service en 2015, nous relevons les points discutés suivants :

- faire face à *l'augmentation importante des moyens informatisés* mis à disposition de l'administration communale, par la poursuite de méthodes industrialisées et l'implémentation de processus dont la norme ITIL¹³ pour l'exploitation et HERMES¹⁴ pour la gestion de projet avec la certification des collaborateurs ;
- *optimiser le soutien informatique de proximité* : suite à sa proposition de réorganisation, ce sont environ 30 % des services dont les activités des correspondants micro-informatiques ont été transférées au SOI (avec le transfert de l'ept dans certains cas) ;
- *évolution des centres de calcul (data centers)* : après leur remplacement en 2014, l'année 2015 a été celle du transfert des serveurs, des données et des fonctions. Ce déménagement important a été effectué sans aucune interruption de la disponibilité des applications ;
- *gestion de l'octroi des smartphones* : les nouvelles dispositions prises et la renégociation du contrat avec Swisscom permettent une meilleure répartition des charges financières entre les usages professionnels et privés, si le collaborateur le souhaite ; des économies pour les finances de la Ville sont attendues dès 2016 ;
- *sécurité informatique* : faire face à l'accroissement des attaques informatiques et de leur dangerosité est toujours une préoccupation du service. À noter à l'été 2015, une menace attribuée au groupe Anonymus, qui menaçait de s'en prendre aux infrastructures informatiques de la Ville à une date précise ; les mesures importantes mises en place, à titre de parade et de précaution, ont consisté en un exercice grandeur nature.

De plus, les commissaires ont interrogé le service à propos des mesures prises pour le télétravail, ainsi que demandé et reçu des explications adéquates à propos d'un licenciement pour justes motifs.

¹² *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2014*, p. 15 : « 2^e observation : De nombreux employés concernés par l'informatique n'ont pas achevé leur formation proposée par le Service d'organisation et d'informatique en matière de sécurité informatique. La Municipalité est invitée à renseigner la Commission de gestion sur le taux de participation actualisé, cas échéant les nouveaux délais et moyens mis en œuvre pour s'assurer que la sécurité informatique communale n'est pas affaiblie par la non-participation de certains employés ».

¹³ *Information Technology Infrastructure Library*, pour « Bibliothèque pour l'infrastructure des technologies de l'information » : ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques du management du système d'information.

¹⁴ Méthode de gestion de projets développée par la Confédération suisse pour les domaines de l'informatique, des prestations, des produits et de l'organisation. HERMES est disponible librement en tant que standard ouvert.

Service juridique (SJur)

Conseil juridique

Il convient de rappeler que le service intervient notamment pour conseiller la Municipalité et les services du point de vue juridique. Il instruit également les recours internes adressés à la Municipalité, et représente la Commune dans les procédures auprès d'autres instances, notamment devant la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales.

Le Service juridique de la Ville n'intervient généralement pas dans les affaires civiles ou pénales, ces mandats étant confiés à des privés. Toutefois il lui arrive occasionnellement de représenter la Commune devant le Tribunal des baux et, relativement systématiquement devant celui des prud'hommes.

Relevons que ce sont plus de 7000 dossiers, avec un référencement informatisé, qui sont disponibles dans les archives du service, servant de mémoire si une affaire similaire doit à nouveau être traitée.

Ces dossiers permettront d'atténuer l'inévitable perte de mémoire que représentera le départ à la retraite du chef de service d'ici quelques mois.

Commission de police

Aujourd'hui la Commission de police fait pleinement son travail ; il y a toutefois un nombre toujours plus importants de dossiers à traiter, car même si le service rend des décisions groupées, les recours sont ensuite individuels.

Initiative en suspens en 2015

La rédaction d'une nouvelle réponse est en préparation pour le postulat de M^{me} Françoise Longchamp : « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' », déposé en 2010 ; rappelons qu'un premier rapport-préavis avait été retiré par la Municipalité le 20 septembre 2013¹⁵. La rédaction de ce rapport-préavis devrait être terminée avant la fin de la législature.

Entretien final avec le syndic

À l'issue des visites dans les services, la sous-commission a rencontré M. le syndic. Ce fut l'occasion d'une part de lui transmettre une impression générale positive sur la marche des services de sa direction, d'autre part de l'interroger sur quelques points pour lesquels des précisions étaient nécessaires.

Parmi les sujets abordés, mentionnons :

Festival de la Cité : quelques jours après l'entretien avec le chef du Service de la culture, qui nous avait parlé d'un retour du festival pour l'essentiel dans la Cité dès la fin des travaux liés au nouveau Parlement, les médias ont fait part d'une vision différente de la directrice, qui semble avoir été engagée en 2015 sur un autre projet. Le syndic explique qu'il n'a pas suivi dans le détail l'engagement de la nouvelle directrice en 2015, pour des raisons d'agenda. Si le projet de localisation hors de la Cité s'imposait pour le temps des travaux, la volonté de la Municipalité est bien de le voir revenir pour l'essentiel dans la Cité ensuite. Les statuts, comme la volonté du principal contributeur qu'est la Ville de Lausanne, devront être respectés.

Difficultés liées à la gestion du personnel : quelques éclaircissements nous sont apportés.

Prochains départs à la retraite de chefs de service et réorganisation des services : plusieurs chefs de service partiront à la retraite ces prochaines années. Dans certains cas, cela pourrait conduire à des

¹⁵ Rapport-préavis N° 2013/4 : Postulat de M^{me} Françoise Longchamp : Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la « conciliation extrajudiciaire ».

réorganisations. Le cas de l'actuel Service juridique est notamment évoqué, mais la décision appartiendra à la nouvelle Municipalité.

Dossiers principaux encore à traiter avant la fin de la législature : pour le syndic, il s'agit des préavis Equitas et Théâtre de Vidy (avec une urgence à remplacer le chapiteau cet été)¹⁶, ainsi qu'un préavis sur la sécurité informatique¹⁷.

Fonctions conservées : M. Brélaz nous indique qu'à son départ de la Municipalité, début juillet, il conservera deux fonctions actuellement occupées comme syndic, la présidence de l'Union des villes olympiques et la présidence du jury du concours PERL (Prix Entreprendre Région Lausanne) de Lausanne Région. Par ailleurs, désigné par l'État, il sera le nouveau président des Transports publics de la région lausannoise.

Observation : au terme de son examen, la sous-commission ne proposera pas d'observation relative à la Direction AGC à la Commission plénière.

Sujet non abordé :

La Télé (Vaud Fribourg TV S.A.) : rappelons que ce dossier, suivi directement par le syndic, membre du Conseil d'administration, n'est rattaché à aucun service. Quelques jours avant l'entretien, la sous-commission a reçu les éléments d'information demandés par un amendement du Conseil communal au préavis sur la participation de la Ville à sa recapitalisation¹⁸ ; comme convenu en 2015, ce sujet sera abordé en Commission plénière.

Enfin, nous avons brièvement abordé la transition entre la Municipalité aux responsabilités et celle qui entrera en fonction début juillet, le calendrier de la répartition des directions et l'éventualité de transferts de services ou d'unités. Si ces dernières décisions appartiennent à la nouvelle Municipalité, il est à noter que le syndic sortant précise avoir eu divers contacts avec son successeur.

¹⁶ Préavis N° 2016/28 : Théâtre de Vidy-Lausanne. Sécurisation, rénovation et transformation de la cage de scène et de la salle Charles Apothéloz, nouveaux équipements de scène, création d'une salle de répétition. Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente). Demande d'une subvention d'investissement en faveur du remplacement du chapiteau.

¹⁷ Préavis N° 2016/6 : Mise en œuvre d'une gouvernance documentaire pour la Ville de Lausanne.

¹⁸ Voir *supra*, « La Télé », p. 6.

Sports, intégration et protection de la population (SIPP)

Préambule

Les commissaires ont rencontré les chefs de service de l'ensemble de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population, accompagnés généralement de leurs adjoints ou de responsables de secteurs particuliers les 21 et 22 mars 2016. Le 24 mars 2016 a eu lieu la rencontre avec M. Marc Vuilleumier, municipal en charge de cette direction et M. Didier Énard, secrétaire général et chef du Service administratif et de l'intégration. Nous remercions nos interlocuteurs pour leur disponibilité et le soin qu'ils ont mis à répondre le plus précisément possible à nos questions ainsi que pour les différents compléments d'information qu'ils nous ont fournis. Le rapport de cette direction étant très complet, nous ne reprendrons dans notre propre rapport que des éléments qu'il nous a paru nécessaire de préciser un peu plus.

Faits marquants et remarques générales

Durant l'année 2015, la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population a contribué à la réalisation de plusieurs événements d'envergure, comme, en particulier, l'obtention des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020, diverses manifestations liées au centenaire de la présence du CIO à Lausanne, la réalisation du centre sportif de Pierre-de-Plan, le contrat de quartier des Boveresses, diverses manifestations du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI), pour ne citer que quelques exemples, parmi les nombreux événements qui sont présentés dans les rapports des services. La direction de la SIPP a connu également quelques points noirs, comme les problèmes soulevés par l'arrivée des taxis Uber, ou encore la manifestation « Champions ! » sur laquelle nous reviendrons brièvement ici. Pour mémoire, cette manifestation s'est terminée avec un déficit de 1 million de francs, qui pourrait être compensé par une prise en charge paritaire entre le Canton et la Ville. Cette dernière utilisera la part non attribuée destinée aux subventions. Une association avait été créée pour la mise en place de cette manifestation ; ses membres étaient des représentants du Canton, MM. Leuba et Imhof ; de la Ville, MM. Vuilleumier et Iseli ; de *24 heures*, M. Meyer ; et d'Evolution 4, M. Savioz. Un mandat pour la conception artistique avait été confié à M. Dufour, ainsi qu'un mandat pour la conception technique, les infrastructures et le suivi budgétaire à Evolution 4. Précisons que le Service des sports n'a pas été impliqué dans l'organisation « technique » de cette manifestation. Indépendamment de la question des responsabilités qui ne sont pas de notre compétence, nous pouvons relever que cette mauvaise gestion a poussé la Ville à entamer une réflexion pour mettre en place quelques garde-fous. Au niveau légal, l'État et la Ville ne sont pas soumis aux mêmes contraintes. Le Conseil d'État est soumis à des lois cantonales, il n'a pas le droit de s'engager dans un comité d'organisation. La Ville est soumise à des règlements. Elle ne peut en aucun cas demander ou toucher des subventions pour les manifestations qu'elle organise, elle doit susciter au préalable la constitution d'une association ou d'une fondation qui, elle, sera habilitée à faire ces demandes. L'affaire « Champions ! » a montré à la Ville que les associations, dans lesquelles elle est représentée, pouvaient manquer de rigueur et que les différentes procédures d'adhésion aux comités d'associations devaient être plus sérieusement contrôlées. Le Service de la révision prépare un rapport dans ce sens, et va contribuer à une réflexion approfondie sur les futures procédures à mettre en place pour que l'engagement de la Ville dans toute manifestation, par le biais associatif, se fasse dans de bonnes conditions. Cette remise en cause concerne aussi bien les manifestations sportives que les manifestations culturelles.

Concernant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui a aussi été évoquée lors de l'affaire « Champions ! », sans entrer dans le cas particulier de cet événement, il est à relever un fait qui peut être oublié, à savoir que lorsqu'une prestation en nature est offerte à une manifestation, celle-ci a un

coût pour celui qui l'offre. Si cette prestation est déclarée en comptabilité, elle sera soumise à TVA, et selon le mécanisme de report de la TVA, celle-ci sera facturée au bénéficiaire de la prestation qui devra s'en acquitter.

Concernant les taxis Uber, l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis a demandé un avis de droit. Celui-ci a confirmé que les taxis Uber émargent à la réglementation sur les taxis, puisqu'ils assurent une prestation de transport contre rémunération, et cela indépendamment de leurs tarifs moins élevés que celui des autres taxis. Les chauffeurs des taxis Uber, en particulier le service UberPop assuré par des particuliers, ne respectent pas la réglementation. La police a dénoncé 110 chauffeurs Uber en 2015.

La répartition des femmes et des hommes entre les différents services de la SIPP reste peu équilibrée. Les services de la police du commerce et administratif et de l'intégration sont à la parité hommes-femmes, mais le BLI ne compte que des femmes. Elles sont aussi majoritaires au Contrôle des habitants et aux Assurances sociales qui gardent l'image d'être un débouché pour les employé-e-s de commerce.

Le corps des sapeurs-pompier professionnels ne compte aucune femme, alors qu'il y en a quelques-unes dans les rangs des pompiers volontaires. L'une des explications pourrait être que pour être admis à la formation de sapeur-pompier, il faut être titulaire d'un certificat fédéral de capacité (CFC), manuel ou technique, et que les femmes seraient moins nombreuses dans ces professions, mais ceci est de moins en moins vrai. Il y a également peu de femmes à la Protection civile, alors que celles-ci sont beaucoup plus nombreuses dans le secteur des ambulances qui comporte un fort degré de pénibilité et qui peut être en butte à l'hostilité de certains groupes de la population. Les femmes sont aussi de plus en plus nombreuses dans la police, alors que ce corps a été pendant longtemps sujet à une représentation très masculine. Il est à remarquer que cette image est omniprésente dans le petit film de présentation « Veux-tu devenir sapeur-pompier professionnel ? » sur le site officiel de la Ville de Lausanne dans lequel seulement deux femmes sapeurs-pompier sont identifiables.

2^e observation

La Municipalité est invitée à inclure dans ses campagnes de recrutement utilisant des images, aussi bien des représentations de femmes que d'hommes et de rappeler dans ses écrits que les métiers du SPSL sont ouverts aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Service administratif et de l'intégration (SAI)

Il est l'organe de coordination et de soutien à l'activité des services de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population, il comprend aussi les services ou centres de compétences : taxis, Bureau lausannois pour les immigrés et contrats de quartier.

Personnel

Ce service compte 23 postes pour 18,30 ept.

Taxis

Le Service intercommunal des taxis, qui regroupe douze communes, a initié des actions contre la SUVA¹⁹ et contre Uber. La SUVA, qui règle les cas d'accident, est aussi habilitée à déterminer les statuts de salarié ou d'indépendant des chauffeurs de taxi. Il faut savoir que tant que ce statut n'est pas défini, la personne ne peut pas s'inscrire à une caisse AVS²⁰. Pour la SUVA, les taxis qui sont inscrits à une centrale téléphonique sont désormais considérés comme employés par cette centrale. Ce que récuse la Ville de Lausanne, qui précise que le rôle de la centrale est de faciliter la relation entre les clients et les taxis. Elle n'a pas pour autant une fonction exclusive puisque les taxis chargent aussi des clients aux stations de taxis, à la gare et dans d'autres espaces publics. Le Service intercommunal des

¹⁹ Schweizerische Unfallversicherungsanstalt – Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents.

²⁰ Assurance-vieillesse et survivants.

taxis a interpellé le Canton, pour que celui-ci le soutienne dans sa démarche. Les conducteurs de taxi tiennent à leur statut d'indépendant et le service intercommunal ne souhaiterait pas devoir jouer un rôle d'employeur, ce qui obligerait notamment les Communes à s'acquitter des charges sociales. La SUVA soutient que le statut de salarié donne une meilleure protection sociale aux chauffeurs de taxi.

L'association des douze communes, concernées par le Service intercommunal des taxis, a adressé une dénonciation au Ministère public contre Uber et attend sa prise de position. Uber se positionne comme un nouvel acteur et part du principe que tant qu'une autorité judiciaire n'a pas déclaré son activité illégale, celle-ci peut être considérée comme légale. Or, les chauffeurs d'Uber, en particulier les chauffeurs UberPop, ne sont pas informés des contraintes légales, n'ont pas de permis de transport professionnel et exercent dans des véhicules non agréés. Selon le chef de service, Uber pratique une dérégulation des prix et impose arbitrairement à ses chauffeurs des fluctuations de tarifs. Par ailleurs, il est clair que la pratique de tels tarifs ne peut se faire si les charges sociales et la TVA étaient correctement payées.

Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

Le BLI gère deux fonds. Un premier fonds de 100'000 francs pour le Soutien des projets de proximité dans le domaine de l'intégration, de la prévention du racisme et de la cohabitation dans les quartiers. En janvier 2016, ce fonds passera à 120'000 francs. Il est cofinancé par le Canton et par la Confédération.

Le deuxième est le Fonds interculturel, (ancien Fonds des communautés étrangères). Ce fonds a changé de nom lorsqu'il a été mis en lien avec la Caravane des quartiers. Il a pour but de soutenir les projets associatifs qui viennent accompagner les éditions de la Caravane. Celle-ci étant bi-annuelle, ce fonds est réalimenté tous les deux ans par un montant de 60'000 francs.

Il est à noter que les programmes de prévention du BLI s'étendent au-delà de l'espace communal. Le BLI met notamment en place dix formations par année à l'intention de l'ensemble du territoire cantonal dans le domaine de la prévention contre le racisme, qui s'adressent aussi bien au secteur public que privé.

Les délégués communaux et cantonaux à l'intégration font partie de la Conférence suisse des délégués. Une conférence régionale latine, qui regroupe la Suisse romande et le Tessin, est également active et permet des échanges suivis entre les cinq villes qui ont des délégués.

Contrat de quartier

Le contrat de quartier des Boveresses s'est officiellement terminé à fin avril 2016. Il fait l'objet d'une évaluation par l'Observatoire universitaire de la ville et du développement durable, basé à l'Institut de géographie et de durabilité de l'Université de Lausanne, qui en assure la coordination et le fonctionnement.

Plusieurs projets de la « feuille de route » sont en cours ou seront mis en route. Les contrats de quartier disposent d'un budget annuel de 50'000 francs alloué par le Fonds communal pour le développement durable. Ce montant permet la réalisation de « petits » projets ou d'initier des projets plus importants en partenariat avec d'autres organismes. Par exemple, le projet de fitness urbain des Boveresses a été cofinancé par le contrat de quartier, le Service des sports et le Service des parcs et domaines. Ces deux services ont également contribué à son montage et à son installation.

Service des sports (Sports)

Événements particuliers en 2015

L'année 2015 a connu plusieurs événements d'envergure auxquels le Service des sports a apporté sa contribution, dont en particulier l'obtention des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020, diverses

manifestations liées au centenaire de la présence du CIO à Lausanne et la réalisation du centre sportif de Pierre-de-Plan (voté en 2014)²¹.

Personnel

Ce service compte 92 postes pour 85,36 ept. Il y a peu de mouvements de personnel au niveau des cadres et du personnel administratif, celui-ci reste stable. La proportion hommes-femmes diffère selon le genre de travail et sa pénibilité. Les emplois liés aux installations sportives restent l'apanage des hommes. Pour les emplois liés aux établissements de bains, la mixité est plus présente. Le Service des sports n'applique pas particulièrement une politique d'embauche pour favoriser les engagements féminins, ce sont les compétences de la personne et son expérience qui sont prises en compte en priorité.

Employés d'installations sportives / Employés d'établissements de bains

La fonction d'« employé d'installations sportives » recouvre le personnel des centres sportifs (salles et terrains de football), soit les personnes qui s'occupent du montage et démontage d'infrastructures diverses lors des manifestations et de l'entretien des patinoires. Pour les personnes qui exercent dans les établissements de bains et pour stipuler qu'elles répondent à des exigences différentes, une nouvelle fonction, celle d'« employé d'établissements de bains » a été créée. Les exigences liées à celle-ci sont plus « pointues » (examens à passer tous les deux ans, travail de prévention, maîtrise des gestes d'urgence et de réanimation, etc.). Cette fonction, qui demande plus de connaissances, sera également mieux colloquée dans le programme Equitas.

Maîtres-nageurs

Ce poste comprend actuellement deux ept, il est occupé par un homme employé à 100 % et par deux femmes employées à 50 % en personnel fixe sur toute l'année.

Le Service des sports fait appel à du personnel auxiliaire lorsque la demande de cours de natation est plus importante, qu'il s'agisse de demandes supplémentaires émanant de l'école de natation ou d'écoles privées qui n'ont pas de professeur de natation.

Infrastructures

Fitness urbains

Suite au rapport-préavis N° 2015/80, en réponse au postulat de M. Philippe Ducommun « Fitness urbain », des installations ont été créées en ville, à Praz-Séchaud, à la Sallaz et à Chauderon. Ces infrastructures bénéficient d'un sol adapté afin d'éviter des accidents.

Chalet-à-Gobet

La présence d'une webcam au Chalet-à-Gobet, dont les images sont lisibles sur le site de la Ville, est appréciée par la population qui peut à tout moment en hiver voir le temps qu'il y fait et l'enneigement au niveau du « tapis magique ». Pour mémoire, suite aux mesures du plan structurel d'amélioration financière (PSAF) en 2013, la Municipalité avait décidé de renoncer à l'exploitation de l'ancien téléski du Chalet-à-Gobet, suite au départ à la retraite d'un collaborateur. Face à un mécontentement de la population lausannoise relayé par différents partis politiques, la Ville a mis en place un partenariat avec Télé Leysin-Col des Mosses-La Lécherette S.A. pour conserver une installation de ski au Chalet-à-Gobet. L'acquisition du tapis roulant et son exploitation sont assurées par Télé Leysin-Col des Mosses-La Lécherette S.A. ; le Service des sports ne tient donc pas de « compte d'exploitation » de ce « tapis magique ».

²¹ Préavis N° 2014/6 : Centre sportif de Pierre-de-Plan. Désaffectation du terrain de football. Réalisation de trois courts de tennis, d'un terrain de football ouvert à tous et de neuf pistes pour la pratique de la pétanque et des jeux de boules. Centre omnisports de Grand-Vennes. Réfection et mise en conformité du terrain de football en gazon naturel.

Piscines et patinoires

Les piscines lausannoises ont connu une forte fréquentation en 2015, nous pouvons même parler d'une année record pour la piscine de Montchoisi et de la 3^e meilleure année pour celle de Bellerive. Il est à relever que Lausanne compte quatre piscines de quartier dont l'accès est gratuit, ce qui favorise une bonne mixité sociale des usagers. Le coût de fonctionnement et d'entretien d'une piscine de quartier est d'environ 120'000 francs par année. Ces piscines ont été construites après-guerre à l'initiative du syndic Schnetzler pour fournir du travail aux personnes sans emploi.

Stand de tir de Vernand

Le stand de tir de Vernand est un stand à 300 m destiné aux tirs militaires. La loi impose à chaque Commune la mise à disposition de lignes de tir pour ses administrés astreints aux tirs obligatoires. Diverses conventions avec des Communes environnantes, qui n'ont pas de stand, ont été signées afin qu'elles puissent bénéficier de celui de Vernand. Les lignes à 50 m et 25 m pour le tir sportif ont été renouvelées. Le tir à air comprimé (10 m) se pratique actuellement à Malley, mais il doit être déplacé. Le coût d'un tel déplacement à Vernand est estimé à 1,5 million de francs.

Manifestations

Les « 20 km de Lausanne »

À la suite d'une observation de la Commission de gestion qui demandait de déplacer la manifestation du samedi au dimanche,²² il a été décidé de tenter l'expérience, lors de l'édition de 2016 – qui marque le 35^e anniversaire de cette manifestation – de déplacer une partie du programme le dimanche. Les courses de petites distances et celles des enfants se dérouleront le samedi, et le dimanche prendront place les parcours de 20 km, de 10 km et le walking. Un bilan sera fait après la manifestation 2016, ce qui permettra de prendre une décision pour les prochaines éditions.

Classement des courses lausannoises dans le « Top-30 Running-Events 2015 » Swiss Runners

Rappelons que dans le classement des 30 meilleures courses suisses, Lausanne obtient la 3^e place avec les « 20 km de Lausanne », la 7^e avec « Lausanne Marathon » et la 21^e avec la « Christmas Midnight Run ».

Plan directeur du sport / Plan des investissements / Planisport

Le Plan directeur du sport doit être mis à jour, le Service des sports attend l'arrivée de la nouvelle Municipalité pour s'atteler à cette tâche. Le calendrier de planification des rénovations et entretiens des installations sportives doit également être mis à jour, et tenir compte des projets en cours dans le cadre de Métamorphose. Un auxiliaire a été engagé pour répertorier toutes les installations et dresser un état des lieux. Cette étude est en cours d'achèvement.

Fonds

Le Service des sports a un seul fonds, le Fonds régional pour la promotion des piscines de la région lausannoise. Il est utilisé pour la promotion d'un seul abonnement donnant accès aux piscines de Lausanne, Prilly, Renens et Pully. Ce fonds est alimenté à raison d'environ 2500 francs par année et par commune concernée.

²² *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2012*, p. 22 : « 9^e observation : La Municipalité est invitée à intervenir auprès des comités d'organisation et/ou associations – des 20 km de Lausanne afin de l'inciter à étudier la possibilité que la manifestation se déroule le dimanche ; – du Triathlon afin de mettre tout en œuvre pour réduire au minimum la fermeture des quais d'Ouchy et de Belgique ».

Service de la police du commerce (Polcom)

Le Service de la police du commerce peut être défini comme une centrale en matière d'autorisations pour les bateaux, les manifestations publiques et diverses activités. Il recueille ces demandes, il les analyse, consulte les différents services concernés et délivre les autorisations. Il répond aussi à de nombreuses demandes concernant la délivrance d'autorisations et le paiement d'émoluments.

Personnel

Ce service compte 43 postes pour 38,80 ept. Il est à relever que ce service a une femme cheffe de service et montre une parité entre les emplois tenus par des femmes et ceux occupés par des hommes.

Gestion des ports de petite batellerie

Si une partie du travail de gestion des ports de petite batellerie se fait au niveau de la direction à Flon-Ville, Polcom a un « bureau du lac » situé au port de Vidy, tenu par deux inspecteurs. La ville de Lausanne avec ses trois ports (Vidy, Ouchy, et le Vieux-Port d'Ouchy) a la plus grande zone portuaire lémanique et compte plus de 1700 places d'amarrage. Polcom attribue les amarrages et en gère la liste d'attente. Ceux-ci sont attribués en priorité aux Lausannois. On peut s'étonner dès lors du tiers de places occupées par des non-résidents à Lausanne et domiciliés ailleurs en Suisse ou à l'étranger. Une des raisons est un jugement du Tribunal fédéral qui stipule que si vous étiez résident dans une commune portuaire et aviez obtenu une place dans ce port, celle-ci ne pouvait pas vous être retirée lorsque vous quittez la commune. La Ville de Lausanne respecte ce jugement mais majore l'émolument de ces places de 50 %. Polcom est aussi en charge de l'application du règlement des ports et gère l'entretien, la technique et tout ce qui a trait à la batellerie et à la vie d'un port (locaux techniques, hivernages, grues, ancrages, etc.).

« Food trucks »

Cette opération a un excellent bilan aussi bien au niveau de la satisfaction du public que des exploitants. La question s'est posée de savoir s'il fallait soumettre ces restaurateurs forains à l'obtention d'une licence. La nouvelle loi sur les auberges et les débits de boissons, votée en 2002, n'a pas inclus, sur décision du département, les petits magasins traiteurs, les *food trucks* et les *stocks manifestations*. Soumettre les *food trucks* à une licence équivaldrait à soumettre aussi les autres catégories. L'implantation des *food trucks* est faite sur le principe d'un marché et Polcom essaye d'effectuer une rotation entre les différents restaurateurs forains en misant sur la diversité des spécialités culinaires proposées.

Organisation des marchés

Les gens du marché ont été libérés de toutes patentes, ils sont assujettis à une autorisation d'usage du domaine public et s'acquittent d'une taxe d'occupation du domaine public dont le montant est fixé en fonction de la surface en mètres carrés de leur installation et à laquelle s'ajoute un émolument de 25 francs pour le travail administratif de Polcom. Les marchands se répartissent en trois catégories : ceux qui s'acquittent d'une taxe annuelle qui leur donne droit à 52 marchés par an, les journaliers et les complémentaires. Les journaliers sont ceux qui veulent « s'essayer au marché » ou n'ont qu'une marchandise occasionnelle à vendre. Les complémentaires n'ont pas de place fixe sur le marché et n'ont donc pas la garantie d'avoir la même place à chaque marché. Les marchés sont placés sous la surveillance et l'organisation d'un inspecteur. Le marché n'est pas qu'une affaire de stands, il doit avant tout répondre à des circulations. Celles-ci doivent être organisées et mises en place. Chaque samedi, les marchands se placent en file avec leur camionnette à l'entrée du marché de la Riponne, un inspecteur se charge de faire circuler et s'installer les marchands réguliers annuels, qui ont toujours les mêmes places, puis il regarde qui n'est pas là et place dans les espaces vacants les marchands complémentaires et les journaliers.

Service du contrôle des habitants (CH)

Personnel

Le personnel reste stable dans ce service. Il compte 43 postes pour 38,20 ept, soit 76 % de femmes et 24 % d'hommes.

Audit de la Cour des comptes

La Cour des comptes a procédé, durant le 3^e trimestre 2014, à un audit des bureaux de contrôle des habitants de quinze communes vaudoises. L'analyse a porté sur la qualité des processus dans les bureaux de contrôle des habitants, le respect de la protection des données personnelles récoltées et la surveillance exercée par les Municipalités et le Service cantonal de la population (SPOP). La Cour des comptes a présenté en 2015 son rapport, qui concerne l'ensemble des communes et présente des observations générales.²³ La Cour des comptes constate, dans certaines Communes, des manquements à la protection des données ou encore que des données non indispensables à la tenue des registres des habitants sont collectées. Elle signale un manque de surveillance des contrôles des habitants, tant par la plupart des Municipalités que par le SPOP et que ce dernier n'émet pas de directives suffisantes. La Municipalité de Lausanne a répondu sur plusieurs remarques²⁴ et notamment sur cette dernière (constatation n° 8). Elle a souligné l'importance de la protection des données personnelles et rappelle qu'elle attend aussi les directives du SPOP. Elle a également répondu à la constatation n° 6, qui fait état des trop nombreux logements vides : la Municipalité estime que le taux de logements sans habitants attribués à Lausanne, de 10 %, reste en dessous de la moyenne vaudoise. Le chef de service rappelle que la loi n'oblige pas les personnes qui séjournent moins de trois mois à Lausanne à s'annoncer au Contrôle des habitants, une partie de ces logements déclarés vacants ne le sont donc pas toujours. La Cour des comptes rappelle dans son rapport qu'une identification et une inscription correcte des habitants permettent notamment d'optimiser le prélèvement des impôts et taxes. Elle conseille aux Municipalités de contrôler que les personnes enregistrées en séjour secondaire ne sont pas en réalité domiciliées en résidence principale. Le Service des finances de Lausanne est attentif à cette question depuis plusieurs années.

Service de protection et de sauvetage (SPSL)

Le SPSL est un service qui, bien que communal, travaille en interaction et reçoit différents mandats du Canton. Le SPSL dépend pour une part financière du Canton mais est aussi appelé à intervenir hors des limites communales. Il a pour mission d'assurer la protection de la population selon trois axes ou piliers : les ambulances, les sapeurs-pompiers et la protection civile. À ces trois services s'ajoutent trois entités séparées : la Police du feu, créée sur la base d'un règlement communal, qui a pour mission de conseiller et de contrôler l'application des normes de sécurité, les Pompes funèbres officielles et le Centre de formation de la Rama. Celui-ci était à l'origine destiné aux personnes astreintes à la protection civile, il s'est ouvert à d'autres services de la Ville et de l'État, ainsi qu'à des privés qui souhaitent s'inscrire aux formations qu'il propose.

Personnel

Le SPSL compte 232,20 ept pour 242 postes. La moitié concerne le corps des sapeurs-pompiers, qui reste masculin à 100 % : en effet, il n'y a aucune femme sapeur-pompier professionnelle alors qu'elles sont présentes dans les groupes de volontaires.

La première femme ambulancière a été engagée en 1992, et depuis cette date, elles sont en augmentation dans cette profession. En 2015, on compte environ 25 % de femmes. Dans les Hautes écoles de santé, les étudiantes ambulancières atteignent facilement les 40 % des effectifs.

²³ COUR DES COMPTES DU CANTON DE VAUD, Rapport n° 33, *Audit du contrôle des habitants dans le Canton de Vaud*, 30 octobre 2015.

²⁴ *Ibid.*, p. 73 à 76.

Ambulances SPSL (A SPSL) / Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR)

Le SPSL dispose d'une équipe de base pour trois ambulances, 24 heures sur 24 et tous les jours de l'année pour tout le secteur du grand Lausanne et peut mobiliser le Détachement du poste médical avancé (DPMA). Celui-ci est formé de 70 professionnels de la santé volontaires : 12 médecins travaillant en hôpital ou praticien-ne-s privé-e-s, infirmier-ère-s, infirmier-ère-s anesthésistes, ambulancier-ière-s diplômé-e-s, technicien-ne-s ambulancier-ière-s et secouristes ayant reçu une formation de samaritain-e. Le DPMA est engagé sur les manifestations sportives lausannoises et sur des situations d'urgence. Il a été mobilisé notamment en 2015 sur l'accident ferroviaire de Daillens et sur les fuites dans l'eau d'Henniez de tritium, matière radioactive issue des déchets nucléaires stockés dans la centrale de Lucens.

Sapeurs-pompiers

Selon la convention annuelle signée avec l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) qui couvre les frais liés au feu et aux dommages naturels, celui-ci verse un montant correspondant à la masse salariale des 11 pompiers professionnels sur les 18 présents, qui assurent un service 24 heures sur 24 tous les jours de l'année, et la mise à disposition des véhicules d'intervention. L'ECA verse aussi des compléments financiers dans des cas d'interventions et de dommages exceptionnels, comme par exemple lors de l'incendie du Parlement vaudois. Le SPSL est le seul corps de sapeurs-pompiers professionnels du canton. Il fournit des prestations à l'ensemble du canton et vient en appui aux centres régionaux.

Protection civile (PCi)

La Protection civile lausannoise a un lien étroit avec le Service cantonal de la sécurité civile et militaire qui chapeaute la Protection civile vaudoise. Le SPSL a l'attribution de la gestion de l'ORPC, Organisation régionale de la protection civile de Lausanne-district. Vingt cadres sont chargés de l'instruction, de la logistique et du suivi administratif et encadrent 1300 miliciens, astreints et volontaires, qui sont engageables sur l'ensemble du district. Le staff professionnel reste le plus important du canton et permet d'assurer des missions particulières et de venir en complément à des unités du Service civil d'autres districts. Les missions de la Protection civile restent la formation aux interventions et l'engagement en cas de catastrophes, mais elle assure aussi des missions secondaires d'appui aux autorités, comme pour les manifestations sportives. Il est à noter que pour ces missions secondaires pour lesquelles l'engagement se fait sur une base volontaire, les volontaires reçoivent 25 francs de l'heure. Pour les missions principales, les astreints sont au bénéfice de l'assurance perte de gains.

Pour les trois domaines de la protection de la population, la Ville de Lausanne possède plus de ressources que les autres Communes du canton, que ce soit au niveau des ressources humaines professionnelles, de la logistique, du matériel ou des locaux, ce qui lui donne une mission d'assistance pour l'ensemble du canton. Si le SPSL intervient en dehors des limites communales, cela ne doit pas se faire au détriment de la commune lausannoise. Cette gestion peut s'avérer complexe, avec journées comportant des pointes d'activités intenses, (l'intervention à Daillens s'est faite le jour des « 20 kilomètres » à Lausanne), et d'autres journées de calme et sans intervention.

Les jeunes sapeurs-pompiers

Cette idée des « jeunes sapeurs-pompiers » a été expérimentée tout d'abord en France. Ce concept a pour but de sensibiliser les jeunes filles et garçons au métier de pompier, de leur donner la possibilité d'une première formation axée principalement sur la prévention et de découvrir les moyens d'intervention. Pour le SPSL, il ne s'agit pas de proposer un cours dans le cadre du « passeport vacances » ou une activité de loisirs supplémentaire, mais d'une « base d'école de vie » et de susciter des vocations pour de futurs sapeurs-pompiers. Ces jeunes ont entre 8 et 16 ans, ils reçoivent un équipement de sapeur-pompier avec un casque et suivent cette formation un samedi par mois.

Prestations pour le Tribunal des mineurs

Le fait de recevoir quinze jeunes coupables de départs d'incendie afin de leur expliquer les conséquences de leurs actes et de les faire participer à des travaux d'entretien de la caserne est une excellente démarche pédagogique. Dans le même état d'esprit, le SPSL a reçu un autre jeune qui avait tagué un dépôt de matériel des pompiers. Celui-ci, qui s'est fait arrêter par la police, devait soit payer le montant du nettoyage soit suivre une mesure compensatoire. Cette deuxième option l'a conduit à passer sa semaine de vacances scolaires avec l'équipe de logistique du SPLS et à contribuer à différents travaux de nettoyage. Le service en a profité pour le sensibiliser au milieu dans lequel il se trouvait. Dans la lettre que ce jeune a écrite au Tribunal des mineurs, il a précisé qu'il avait « appris plein de choses » et que s'il regrettait son acte, il ne regrettait pas la semaine passée à la caserne de la Vigie. Pour le SPSL, l'objectif était bien atteint.

Centrale d'aide à l'engagement et centre de transmission des alarmes

Depuis qu'une centrale d'aide à l'engagement cantonale gérée par l'ECA est en place à Pully, le SPSL n'a gardé qu'une centrale d'appoint à la caserne de la Vigie à Lausanne. Celle-ci, avec un équipement financé par l'ECA, fonctionne en cas de panne de la centrale cantonale et comme « appui arrière » pour mobiliser des ressources supplémentaires en cas de besoins exceptionnels. Un projet vise à transférer l'ensemble des activités cantonales et du site de la Vigie dans un site unique, soit dans le nouveau siège de l'ECA, qui sera construit dans trois à quatre ans à Lausanne près de l'aéroport de la Blécherette. Celui-ci accueillera les trois centrales des numéros de téléphone 117, 118 et 144. Le 117 lausannois restera centralisé à l'Hôtel de police par cohérence logistique. Après évaluation, le SPSL considère que ce projet d'une centralisation d'aide à l'engagement accompagné par une structure de pilotage pour le mettre en place dans un site unique permettra une bonne synergie entre les trois centrales et leurs différents pôles techniques, opérationnels et ressources humaines.

Étude sur la condition des ambulancier-ière-s

Le cursus de formation des ambulancier-ière-s se fait actuellement en trois ans dans les Hautes écoles de la santé. Cette professionnalisation est assez récente et il existe peu de recherches, même au niveau international, sur leurs conditions de travail. Les ambulancier-ière-s sont confronté-e-s sur le terrain à des situations difficiles à gérer sur le plan émotionnel et à des exigences physiques importantes, notamment pour transporter le matériel d'intervention. Dans certains milieux notamment urbains et à Lausanne, leurs conditions d'intervention sont aggravées par le fait que les ambulancier-ière-s sont confronté-e-s aussi à des personnes qui sont sous l'effet de l'alcool ou de stupéfiants ou souffrant de troubles psychiques. Les équipes de secours peuvent alors faire l'objet de violences verbales et d'agressions physiques. Les ambulancier-ière-s sont aussi confronté-e-s à des situations de conflits qui les obligent à demander le renfort de la police. Des gilets pare-balles et pare-lames ont été ajoutés à l'équipement des ambulancier-ière-s.

Le SPSL a constaté que les ambulancier-ière-s ne pratiquent pas ce métier jusqu'à l'âge de la retraite et changent d'orientation professionnelle en cours de carrière. Après un premier bilan avec le médecin-conseil et sur son instigation, le SPSL a mandaté l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive rattaché au CHUV pour mener une étude. Celle-ci est en cours et devrait permettre de mieux documenter cette profession et de prendre des mesures adéquates.

Service des assurances sociales (SAS)

Réorganisation du SAS

Le Service des assurances sociales est orienté vers l'application de législations fédérale et cantonale et n'applique donc pas qu'une réglementation communale. Jusqu'en 2014, ce service fonctionnait comme une Caisse de compensation AVS, puisque l'agence lausannoise d'assurances sociales avait le statut d'une agence « A », ce qui lui a conféré une certaine indépendance jusqu'à fin 2014. Dans une optique d'une meilleure rationalisation répondant mieux d'une part à l'évolution d'une société de plus en plus axée sur les développements des outils numériques, et d'autre part à une meilleure gestion des

coûts, ce statut « A » a été abandonné sur décision municipale du 26 juin 2014. Ceci notamment afin de ne plus avoir à supporter des charges qui ne sont plus d'obligation communale. Le chef du SAS a reçu mission en 2015 de concevoir et mettre en place une nouvelle organisation et coordination avec la direction de la Caisse cantonale de compensation AVS, dont le siège s'est déplacé à Vevey, tout en maintenant les emplois du SAS et un service de proximité à la population lausannoise. 2015 a été une année de transition. Un certain nombre d'ajustements ont pu être mis en place, mais certaines prestations qui seront transférées en 2016, voire 2017, ont encore été assurées par le SAS. Parmi celles-ci, nous pouvons citer : l'affiliation des personnes de condition indépendante et des personnes sans activité lucrative, ou encore l'encaissement des cotisations AVS/AI/APG/AC/PC Fam²⁵ et rente-pont. Le SAS a déjà repris, en contrepartie des transferts effectués ou annoncés, certaines tâches comme la gestion pour tout le canton des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative. Il s'agit surtout de personnes qui sont à l'aide sociale et au bénéfice du Revenu d'insertion (RI). La loi prévoit que tout enfant donne le droit à une allocation familiale indépendamment de la situation financière du ou des parents.

Personnel

Ce service compte 73 postes pour 65,20 ept. Le personnel reste stable dans ce service, malgré une période de transition qui par définition est peu sécurisante. Le personnel féminin reste majoritaire et il est représenté au niveau des cadres par une adjointe du chef de service, une adjointe administrative et une cheffe de bureau.

Centres régionaux de décision

En 2015, le Service cantonal des assurances sociales et de l'hébergement a élaboré une nouvelle loi d'application qui prévoit pour 2016 l'ouverture de six Centres régionaux de décision. Ces centres auront notamment pour tâche de reprendre la gestion des PC Familles, qui seront abandonnées par la Caisse cantonale au profit de ces nouveaux pôles de décision. L'agglomération lausannoise reste la plus importante, elle regroupe la moitié des habitants du canton ; le SAS a dû anticiper en 2015 la gestion de son personnel en prévision de l'application de cette nouvelle loi.

SI-RDU et AIL

Le Système d'information du revenu déterminant unifié (SI-RDU), manière globale de calculer le revenu d'une famille, permet d'unifier le mode de calcul pour l'ensemble des instances fournissant des prestations. Ce système mis en place en janvier 2013 concerne l'Aide individuelle au logement (AIL), mais aussi le calcul pour les prestations de l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM), le Bureau pour le recouvrement des pensions alimentaires (BRAPA), et l'Office cantonal des bourses d'études (OCBE). À travers le SI-RDU, ces quatre instances obtiennent des informations coordonnées : lorsque l'une d'elles reçoit une information, elle l'enregistre dans ce système, ce qui permet aux autres organismes partenaires d'avoir les mêmes données, de même que leurs prestations respectives sont introduites dans ce système et s'inscrivent dans le calcul du revenu final de la famille. Or l'OVAM calcule les seuils d'octroi des subsides en fonction des tarifs des assurances-maladie dites de base (loi sur l'assurance-maladie – LAMal) ; celles-ci variant d'année en année, l'OVAM redéfinit chaque année ses seuils, ce qui influence le montant du subside par famille : celui-ci entrant dans le SI-RDU, il peut provoquer un changement dans les attributions des autres prestations alors que le revenu annuel réel de la famille n'a pas subi de modification. Ce constat a motivé une volonté de modification du règlement d'attribution de l'aide individuelle au logement (RAIL), mais ce projet n'a pas pu aboutir en 2015. Pour mémoire, le RAIL est antérieur au RDU, ce qui explique qu'il n'est pas en phase avec ce dernier.

²⁵ Assurance-vieillesse et survivants / Assurance-invalidité / Assurance perte de gain / Assurance-chômage / Prestations complémentaires cantonales pour familles.

Questionnaire sur les absences

La Commission de gestion a rédigé un questionnaire sur les absences. Les commissaires l'ont soumis aux chefs de service qui l'ont complété. La synthèse des remarques se trouve dans le préambule présidentiel. Toutefois, une remarque spécifique de l'un des répondants a retenu l'attention des commissaires qui s'en font l'écho. Il est souhaité qu'un tableau soit conçu pour établir une relation entre les absences MS (maladie sans certificat) et MC (maladie avec certificat), en fonction du nombre d'entretiens aux guichets, afin de mesurer, si tant est que cela soit possible, la corrélation entre l'exposition aux microbes divers et variés que l'on rencontre par échanges de documents, ainsi que la pénibilité liée au stress et aux entretiens difficiles.

De manière générale, sans que cela fasse l'objet à ce stade d'une observation, peut-être faudrait-il réfléchir à la possibilité de mesurer les absences liées au stress du service à la clientèle, et à l'exposition aux microbes lors de ces contacts.

Logement et sécurité publique (LSP)

Préambule

Les membres de la sous-commission de gestion ont effectué plusieurs visites tout au long de l'année 2015 et ont rencontré les différents chefs de service en avril 2016 en vue de la rédaction de ce rapport.

Parlementaires de milice, ils ne sauraient prétendre à l'exhaustivité et ont analysé plus précisément certains sujets sur la base du rapport municipal de gestion.

Accueillis à chaque fois avec courtoisie, ils se plaisent à relever le climat réciproque de confiance. Cette remarque vaut également pour M. le conseiller municipal.

Qu'ils en soient ici remerciés.

Voici le résumé des objets principaux étudiés en 2015.

Secrétariat général (SGLSP)

Le service a vu le remplacement de la secrétaire générale, entrée au Grand Conseil, par la responsable de l'Observatoire de la sécurité.

Commission immobilière

Pôle muséal

Gros objets dont le traitement s'étend sur plusieurs années. La convention avec les Chemins de fer fédéraux (CFF) arrivant à échéance au 31.12.2015, la nouvelle est parvenue sur la table de la Municipalité le 15 décembre. Les CFF voyaient dans cette convention renouvelée une étape transitoire en vue de la cession définitive à la Ville de la parcelle pour l'édification du Pôle muséal.

EolJorat

Préavis adopté par le conseil communal en date du 22.09.2015²⁶ et transmis au Canton pour étude et approbation via un plan d'affectation cantonal. Suite à un recours, la CDAP (Cour de droit administratif et public) a rendu son arrêt en l'assortissant d'une demande d'étude d'impact portant sur deux objets :

- incidences sur l'avifaune ;
- nuisances dues au bruit.

Toutes ces contraintes nouvelles ne contribueront pas à respecter le calendrier d'exécution.

Crédits d'acquisition d'immeubles

À signaler deux achats d'importance en 2015 :

- une parcelle de 4,4 ha au Chalet-à-Gobet colloquée en zone sports, loisirs, hébergement ;
- une halle industrielle de 3000 m² à Boussens.²⁷

²⁶ Préavis N° 2015/6 : Plan partiel d'affectation Parc éolien « EolJorat » secteur sud. Zone spéciale selon l'article 50a, lettre b LATC et zone agricole selon l'article 52 LATC. Abrogation partielle du plan d'extension N° 600 du 28 novembre 1980. Études d'impact sur l'environnement. Constitution de droits distincts et permanents de superficie conditionnels. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Bruits ou chuchotements dans les bois du Jorat... ? ».

²⁷ Voir *infra*, Finances et patrimoine vert, Service achat et logistique Ville, « Nouvelle halle de stockage », p. 52.

Le solde disponible fin 2015 ascende à environ 4 millions de francs.

Observatoire de la sécurité

Comme mentionné en préambule, la titulaire a cédé son poste qu'elle occupait depuis 2002, date de sa création. Son successeur, qui assurait l'intérim depuis début mai, a officiellement pris ses fonctions au 1^{er} octobre 2015. La mise en route de l'équipe des correspondants de nuit a été le point fort de l'année. De 1,5 ept à son début, la structure est forte aujourd'hui de 11 personnes représentant 7,5 ept. Le responsable d'équipe, engagé à 80 %, a participé au recrutement, dosant les compétences à raison d'un tiers issu du social, un tiers de la sécurité et un tiers du psychosocial. Un mois et demi de formation pratique et théorique avant le lancement officiel le 15 octobre. Les débuts semblent répondre aux attentes, mais il est évident qu'un bilan ne peut être tiré avant au moins une année d'activité.

La sous-commission sera attentive à l'évolution et aux résultats de cette nouvelle entité.

L'Observatoire de la sécurité a en outre été impliqué à des degrés divers dans trois dossiers :

- collaboration avec le CHUV pour les problèmes liés à la consommation abusive d'alcool auprès des jeunes ;
- amélioration sensible des conditions de voisinage habitants-gymnasiens sur le talus de la rue Curtat ;
- rédaction du préavis relatif à la prostitution en ville de Lausanne et dont la sortie est prévue dans le courant du premier semestre 2016.

Corps de police (CP)

Considérations générales

Amorcée en 2014, la tendance à la baisse des interventions se poursuit et, à ce titre, il y a lieu de se réjouir des chiffres 2015.

Diminution de 9,1 % des interventions de Police-secours, de 22,3 % des infractions et délits, de 11 % des accidents de la route et de 42,3 % des cambriolages.

Attribuer de telles baisses à nos seules forces de police serait présomptueux, les minimiser serait inexact.

Le renforcement de l'ensemble de la chaîne sécuritaire, par une volonté politique concordante et une mise en œuvre pluridisciplinaire de ses décisions, aux niveaux fédéral, cantonal, intercommunal et communal ont permis une inversion heureuse de la tendance.

Citons entre autres et à l'actif de la Confédération, un contrôle renforcé aux frontières, conséquence des attentats en France et en Belgique. L'effort du Canton doit être salué par les multiples améliorations apportées à l'ensemble de la chaîne pénale : poursuite de l'opération Strada, renforcement des moyens attribués au Ministère public et augmentation notoire des places en établissements de détention sans oublier la prison des jeunes à Palézieux et l'établissement du Simplon pour les peines de semi-détention.

2015 a été également l'année de la mise en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) modifiée et qui a permis une notable pacification de la vie nocturne lausannoise, en particulier concernant les horaires d'exploitation ainsi que les fouilles personnelles et corporelles à l'entrée des établissements de nuit.

Ces décisions externes à notre administration n'auraient pas pu être concrétisées valablement si notre Corps de police n'avait pas conduit spontanément les modifications et réformes lui permettant de répondre présent dans toutes les tâches auxquelles il doit faire face au quotidien.

Suivent quelques considérations relatives à des objets relevant à la fois d'une lecture attentive du *Rapport de gestion* municipal et des visites que les membres de la sous-commission ont effectuées tout au long de l'année 2015.

Héraclès : nom de code d'un dispositif visant à renforcer la présence policière et sa perception par la population, bienveillante ou mal intentionnée, par une densification des patrouilles à pied et, accessoirement, à vélo. Plein succès.

Citons, à ce propos, la réhabilitation des postes de quartier et leur popularité auprès de la maréchaussée : les volontaires à la « délocalisation » remplissent les rangs. Quant au poste mobile de quartier, enfant hybride né du mariage « à l'essai » entre un bus de camping et un poste de quartier, il peut se targuer d'avoir fait un émule du côté de la Police cantonale !

Collaboration Pol Mun – Pol Cant – Police coordonnée – EMCC (état-major cantonal de conduite) : deux tests grande nature en 2015 : les négociations relatives au nucléaire iranien, à Lausanne et Montreux, ainsi que la visite du président Hollande.

Leadership fédéral, pilotage opérationnel cantonal, exécution par les polices lausannoise et des communes avoisinantes dans la mesure de leurs moyens. Aucune fausse note à déplorer.

Saint-Martin 31 : prise de possession progressive des nouveaux locaux. Après résolution de quelques problèmes d'insonorisation, l'extension des locaux de la Sécurité du trafic et du stationnement et de la Police judiciaire est achevée, à satisfaction.

Éthique, déontologie : rien à signaler, ce qui signifie que ces critères font partie du cursus normal du policier lausannois. Trente cas signalés pour 30'000 interventions et dont les 80 % sont résolus grâce à une procédure de médiation. Restent deux-trois cas par année qui vont en procédure pénale.

Signalons à ce propos que ce n'est pas automatiquement l'interpellé qui porte plainte, cela peut être également le policier.

Ressources humaines : très peu de turnovers, l'image de marque de notre police se renforce régulièrement. Ceux qui quittent la police lausannoise pour rejoindre les rangs d'autres polices municipales ou de la Gendarmerie sont quasiment en même nombre que celles et ceux qui retournent à Saint-Martin après avoir été voir ailleurs ; comme quoi même si l'herbe paraît plus verte chez le voisin, elle n'est pas forcément meilleure...

Académie de Savatan : livre un produit standard à l'issue de la formation. Aux différents employeurs de les affiner en fonction de leurs besoins spécifiques. Pour Lausanne, trois semaines de cursus en font des policiers pleinement opérationnels.

CAE (centrale d'alarmes et d'engagements) : en double avec celle du central Blécherette (CB). Deux cas d'indisponibilité de cette dernière en cinq mois ont souligné que redondance ne signifie pas gaspillage ; on ne sous-équipe pas quand la sécurité est en jeu.

RGP (règlement général de police) : les employés de la voirie assermentés auront les mêmes contraintes et prérogatives que les contrôleurs des Transports publics de la région lausannoise. Suite à l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur les amendes d'ordre et les sentences municipales, un préavis modifiant les articles concernés du RGP est en préparation.

Absences : courtes durées : difficiles à cerner, faute d'outil informatique adéquat.

Longues durées : à l'instar d'autres services d'autres administrations publiques, l'impossibilité de repourvoir le poste complique la vie des collègues concernés et de leur hiérarchie.

Les deux types d'absences ne semblent pas poser de problèmes particuliers.

Service du logement et des gérances (SLG)

Suite au rapport-préavis N° 2015/50 portant sur la réhabilitation d'un certain nombre d'immeubles locatifs en contrepartie de la réalisation du bâtiment du Tribunal d'arrondissement ainsi que de la majeure partie de l'immeuble Riponne 10, vendus à l'État,²⁸ le projet est entré en phase d'exécution. L'ordre dans lequel ces onze bâtiments seront assainis a été défini en fonction d'un certain nombre de critères au nombre desquels figurent leur vétusté, le nombre de logements et la taille des immeubles.

Les résiliations de bail portant sur des conditions plus remplies de la part des ayants droit ont porté en 2015 sur 165 baux. Les recours ont enregistré une baisse sensible en 2015 due, peut-être, au fait que les contrôles ont diminué à cause de l'arrivée imminente du nouveau barème cantonal.

Quelques cas flagrants de locations de meublés en violation de la loi sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR) ont été confirmés par la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal après passage en Préfecture.

Housing first : il s'agit d'une étude pilote en collaboration avec le CHUV respectivement le Centre de psychiatrie ambulatoire de Cery portant sur la mise sur pied d'un programme de mise à disposition de logements gérés par la Ville en faveur de personnes en traitement psychiatrique ambulatoire ; affaire à suivre.

Service bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne (BAVL)

Politique du livre : suite à l'engagement de la déléguée, le bilan semble positif. Le Prix du livre a reçu un accueil positif de la part du public et le lien qu'elle effectue avec les bibliothèques de quartier conduit à une augmentation du nombre de livres prêtés.

Les problèmes comportementaux, en particulier à la bibliothèque d'Entre-Bois, s'ils n'empirent pas, tendent à devenir pérennes ; attitudes agressives, problèmes liés à l'intégration, impolitesse, les difficultés passent de la rue à la bibliothèque avec les conséquences que l'on peut imaginer pour le personnel. La Municipalité refuse d'y voir une fatalité mais l'inversion de la tendance nécessite, et nécessitera, des efforts de longue haleine et pluridisciplinaires.

Le succès de la BD-FIL ne se dément pas. Son extension dans le bâtiment de l'Espace Arlaud résolvait bien des problèmes logistiques. Malheureusement le Canton, propriétaire des lieux, ne souhaite plus se mettre le fil à la patte en le mettant à disposition de la Ville, empêchant par là une utilisation pour ses propres manifestations. Il faut donc trouver, pour l'avenir, d'autres espaces disponibles.

Le succès du bibliobus se maintient avec un problème récurrent : le poste de chauffeur poids-lourds-bibliothécaire, antinomique par nature, constitue une extrême rareté. Par conséquent, toute absence de son unique titulaire contraint le bibliobus à un arrêt forcé au dépôt ; situation inconfortable dont la résolution s'apparente à la quadrature du cercle.

²⁸ Rapport-préavis portant sur : la vente à l'État de Vaud du Palais de Justice de Montbenon, avenue Ernest-Ansermet 2 ; la vente à l'État de Vaud d'une partie du bâtiment administratif et commercial place de la Riponne 10 ; la promesse de vente à l'État de Vaud de la parcelle agricole N° 222, Romanel-sur-Lausanne ; l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 40'000'000.– pour une première étape d'assainissement énergétique et de rénovation des bâtiments de la Ville de Lausanne ; la réponse au postulat de M^{me} Florence Germond : « Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales ».

Annexes

Suivi des rapports-préavis, préavis et interventions au Conseil communal pour l'année 2015

Logement et gérances – Commission immobilière

- Préavis N° 2015/70 : Projet de construction de deux bâtiments, comprenant 24 logements subventionnés « équivalent Minergie » et un parking souterrain de 17 places, sis chemin de Bérée 34a et 34b. Constitution d'un droit de superficie grevant la parcelle n° 7307, en faveur de la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL). Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la FLCL. Octroi d'un prêt chirographaire en faveur de la FLCL.

Cette dernière étape de travaux du quartier des Fiches est en cours de planification. Pour rappel, les huit bâtiments développés par la SILL S.A. qui sont en travaux permettront d'offrir, à l'automne 2016, 131 logements.

- Préavis N° 2015/69 : Musée cantonal des beaux-arts. Mise en œuvre de la convention d'échange foncier avec les CFF. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à l'État de Vaud.

Les travaux du MCBA ont débuté.

- Préavis N° 2015/68 : Octroi à la Municipalité d'une enveloppe financière de CHF 6'000'000.– en vue de l'octroi de prêts chirographaires de durée limitée à des coopératives d'habitants impliquées dans la construction du plan partiel d'affectation N° 1 de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

Cette enveloppe sera débloquée en phase de développement de projet des Plaines-du-Loup, une fois l'attribution des lots effectuée. Aucun retard n'est constaté pour l'heure.

- Rapport-préavis N° 2015/54 : Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Rentes uniques ou annuelles, qui gagne, qui perd ? »

Le rapport de la commission n° 68 a été établi en décembre 2015. Le rapport-préavis est sur la table du Conseil communal.

- Rapport-préavis N° 2015/50 : Rapport-préavis portant sur : la vente à l'État de Vaud du Palais de Justice de Montbenon, avenue Ernest-Ansermet 2 ; la vente à l'État de Vaud d'une partie du bâtiment administratif et commercial place de la Riponne 10 ; la promesse de vente à l'État de Vaud de la parcelle agricole N° 222, Romanel-sur-Lausanne ; l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 40'000'000.– pour une première étape d'assainissement énergétique et de rénovation des bâtiments de la Ville de Lausanne ; la réponse au postulat de M^{me} Florence Germond : « Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales ».

Les opérations immobilières ont été bouclées sur l'exercice comptable 2015. Le lancement du programme de rénovation et d'assainissement énergétique a démarré. Conformément au rapport-préavis, il s'étalera sur plusieurs années.

- Préavis N° 2015/33 : Vente de 146 m² de la parcelle 18812, sise route de Prilly, à la société NewHome Investments S.A. pour l'édification d'un immeuble locatif de quatorze logements.

Une promesse de vente conditionnelle a été signée le 30 mars 2016.

- Préavis N° 2015/37 : Plan de quartier « chemin des Falaises » concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, le chemin des Falaises et la forêt du Vallon (parcelle n° 3013). Abrogation partielle du plan d'extension n° 574 du 11 juin 1976 et du plan partiel d'affectation n° 721 du 21 février 2007. Convention foncière.

Le préavis portant sur les droits de superficie sera soumis au Conseil communal au printemps 2016.

- Préavis N° 2015/28 : Immeuble de la route de Berne 7 à Lausanne. Cession du bâtiment et octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL).

Le projet est en phase de développement pour l'obtention d'un permis de construire.

- Préavis N° 2015/17 : Projet de construction de douze bâtiments « Minergie-P-Eco[®] », comprenant huitante-huit logements, trois zones d'activité, deux chambres d'amis, deux salles communes, un parking souterrain de huitante-quatre places et vingt-trois places extérieures, sis chemin du Chalet-de-Pra-Roman. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 15'323 en faveur de la Coopérative de l'habitat associatif – CODHA. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la CODHA. Acquisition de parts sociales de la CODHA par la Ville de Lausanne.

La mise à l'enquête est terminée et a donné lieu à une opposition.

- Préavis N° 2015/14 : Projet de construction de 2 bâtiments répondant au concept de « Société à 2000 watts », comprenant 70 logements subventionnés, une résidence hôtelière pour étudiants de 90 chambres, des locaux d'activités et un parking souterrain de 39 places, sis avenue de Sévelin 10, 12, 14a, 14b et 16. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant 4424 m² de la parcelle n° 885, en faveur d'une propriété par étages constituée de deux lots appartenant à la Coopérative Le Logement Idéal (LI) et à la Fondation Maisons pour Étudiants Lausanne (FMEL). Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la Coopérative Le Logement Idéal.

Le chantier a commencé en début 2016.

- Préavis N° 2015/12 : Augmentation de CHF 32'500'000.– du capital-actions de la SILL – Société Immobilière Lausannoise pour le Logement S.A.

Dix millions seront libérés après la prochaine Assemblée générale de la SILL S.A., en avril 2016.

- Préavis N° 2015/9 : Fondation Pro Habitat Lausanne. Démolition et reconstruction de trois immeubles de logements à loyers subventionnés, d'un parking souterrain et d'un abri PCi, sis au chemin de Montelly 34 à 44. Octroi des aides publiques prévues par la loi du 9 septembre 1975 sur le logement.

Les permis de démolir et de construire ont été obtenus en vue de la réalisation de 103 logements subventionnés. Les ancrages viennent d'être posés.

- Rapport-préavis N° 2015/4 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin « Pour un contrôle plus systématique des loyers par la Ville ».

Le rapport-préavis a été adopté par le Conseil communal le 4 février 2016. L'ensemble des mesures indiquées sont en place.

Corps de police

- Rapport-préavis N° 2015/90 : Déploiement d'un système de localisation des deux-roues volés. Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Locate my bike ».

La commission n° 100 se réunira en avril 2016.

- Préavis N° 2015/11 : Règlement général de police de la commune de Lausanne (RGP). Introduction d'un article précisant les modalités de la facturation des prestations du Corps de police.

Le préavis a été adopté par le Conseil communal le 8 septembre 2015. Le délai référendaire est échu et le département cantonal concerné a approuvé la modification en question. Sa date d'entrée en vigueur sera décidée par la Municipalité conjointement à celle de la loi sur les amendes d'ordre communales (LAOC) qui nécessitera, conformément au droit cantonal, qu'un préavis spécifique soit soumis au Conseil communal, ce qui sera prochainement fait.

Interpellations, motions, postulats déposés, en cours de traitement

- Interpellation de M. Vincent Brayer : « Pour un état des lieux du logement étudiant à Lausanne » du 24 novembre 2015, renvoyée à la Municipalité pour étude et réponse le 26 novembre 2015.
La réponse a nécessité de dresser un inventaire et sera transmise au Conseil communal avant la fin de la législature.
- Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Lausanne amie des enfants à Beaulieu » du 17 février 2015, renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 24 novembre 2015.
La réponse est en cours de rédaction, elle sera transmise au Conseil communal avant la fin de la législature.
- Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Quel avenir pour les ruines de la ferme du Chalet-à-Gobet ? » du 27 octobre 2015, renvoyée à la Municipalité pour étude et réponse le 29 octobre 2015.
La réponse est en cours de rédaction, elle sera transmise au Conseil communal avant la fin de la législature.
- Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Rue de Genève 85... et après » du 9 septembre 2014, renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 5 mai 2015.
Le rapport-préavis « prostitution » est en cours de finalisation, il devrait pouvoir être présenté à la Municipalité avant la fin de la législature.
- Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Une solution à l'inquiétude des travailleuses du sexe » du 3 mars 2015, renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 9 décembre 2015.
Le rapport-préavis « prostitution » est en cours de finalisation, il devrait pouvoir être présenté à la Municipalité avant la fin de la législature.
- Postulat de M. Philipp Stauber : « Prostitution de rue : une restriction d'horaire pour limiter les nuisances » du 6 octobre 2015, renvoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport le 27 octobre 2015, sans commission.
Le rapport-préavis « prostitution » est en cours de finalisation, il devrait pouvoir être présenté à la Municipalité avant la fin de la législature.

Conclusion

Les membres de la sous-commission LSP recommandent à leurs collègues du Conseil communal d'accepter le rapport de gestion municipal portant sur cette direction.

Travaux (TRX)

Préambule

Nous avons assisté à la 4^e séance des chefs de service au cours de laquelle nous avons présenté le thème transverse de la Commission de gestion pour cette année et demandé les documents qui nous étaient nécessaires concernant les urgences 2015, la situation des crédits d'investissement et des fonds ainsi que les postulats, motions, pétitions et résolutions encore en cours de traitement intéressant la direction. Un calendrier a été établi en commun qui nous a permis de nous entretenir avec chaque chef de service. Nous avons conclu nos visites par un entretien avec M. le directeur Olivier Français.

La direction a continué à être en première ligne dans le développement des grands projets de la politique communale, en particulier Métamorphose et Pôle Gare, déjà confiés à des unités de gouvernance autonomes. Mais toute l'année 2015 a été particulièrement marquée par une importante réorganisation ayant pour but de réunir, dans des services restructurés, les compétences relatives à la mobilité, la propreté urbaine et l'intégralité du cycle de l'eau. Cette nouvelle structure est devenue pleinement opérationnelle au début de 2016.

Dans le cadre du projet STEPact et selon les conclusions du préavis N° 2015/21 adopté par notre Conseil²⁹, EPURA S.A. a été créée le 1^{er} septembre de l'année passée pour réaliser les nouvelles chaînes de traitement et exploiter les installations de la Station d'épuration des eaux usées (STEP) de Vidy.

Service de la coordination et du cadastre (SCC)

Le service assure, outre sa mission spécifique, la coordination administrative interne et externe à la direction et a en charge le suivi des réponses aux initiatives des conseillers communaux et des pétitions. Il faut remarquer et se réjouir que le traitement des objets du Conseil communal a été assuré en 2015 de façon bien plus rapide que par le passé et le retard est, par conséquent, aujourd'hui minime dans tous les services.

En ce qui concerne les urgences demandées, pour Pôle Gare, préavis N° 2015/18,³⁰ la convention pour les études de l'aménagement du sous-sol a été signée. Dans le cadre du projet Métamorphose, pour le préavis N° 2015/15³¹ les mandats d'études ont été attribués et pour le préavis N° 2015/39³² les travaux ont débuté au mois de novembre dernier.

Un crédit d'investissement plus ancien concernant le même projet, issu du rapport-préavis N° 2007/19,³³ est actuellement en phase de bouclage et le compte sera clôturé cette année ou, au plus tard, l'année prochaine en fonction des dernières factures. La réactualisation de la couverture

²⁹ *Politique municipale en matière de protection des eaux. Plan directeur de protection des eaux. Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration à la Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP de Vidy), création d'une société anonyme pour la réalisation des nouvelles chaînes de traitement et l'exploitation de la STEP, octroi d'un droit distinct et permanent de superficie et d'un cautionnement solidaire. Agrandissement des locaux du laboratoire d'eau service et achat de nouveaux appareils.*

³⁰ *Léman 2030. Crédit d'études. Deuxième volet des études du « Pôle Gare ». Étude du projet de construction du sous-sol de la place de la Gare. Concours et communication. Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Modernisation de la Gare de Lausanne : et après ? ».*

³¹ *Métamorphose. Plaines-du-Loup. Demande de crédit pour les études des plans partiels d'affectation (PPA) 2,3 et 4.*

³² *Métamorphose. Centre sportif de la Tuilière. Création d'un centre de football et d'athlétisme. Demande de crédit d'ouvrage.*

³³ *Projet Métamorphose. Préavis d'intention et rapport-préavis. Réponses aux motions de M^{me} Isabelle Truan et de MM. Léopold Bavaud, Marc-Olivier Buffat. Réponses aux postulats de MM. Fabrice Ghelfi, Charles-Denis Perrin, Giampiero Trezzini. Demande de crédits.*

orthophoto de l'agglomération lausannoise sera effectuée à nouveau cette année et le bouclage du compte est prévu pour 2017.

Ce service a un seul collaborateur qui effectue du télétravail.

Service des routes et de la mobilité (RM)

Ce service a été particulièrement touché par la réorganisation avec le départ de toutes les activités liées à la propreté urbaine et, évidemment, des collaborateurs qui y étaient rattachés. Cela a demandé une capacité d'adaptation et la nécessité de beaucoup anticiper le changement, tout au long de l'année 2015 mais plus intensément dès le mois de juin, pour assurer une transition tranquille. La tâche a été d'autant plus ardue que la pression à laquelle le service a été soumis ces dernières années n'a fait qu'augmenter avec un effectif de personnel stagnant. Malgré cela, un gros effort de communication a été fait pour fournir au grand public des informations, avec l'implication du personnel dans la démarche participative, même en dehors de l'horaire de travail. Les actions entreprises paraissent avoir suscité un bon écho dans la population et la presse, même si les effets restent difficiles à évaluer.

L'avancement des travaux pour les objets présentés en urgence est satisfaisant. Le chantier est terminé pour le renouvellement des réseaux souterrains Chailly–Fauvette–Forêt selon le crédit complémentaire du préavis N° 2015/47.³⁴ Celui pour César-Roux, préavis N° 2015/48,³⁵ procède en respectant les délais.

Peu de crédits durent dans le temps et même les crédits-cadre, comme celui pour la rénovation et l'extension de la voirie, préavis N° 2015/74³⁶ traité lui aussi en urgence, sont demandés pour une durée de trois ans de préférence.

On notera toutefois que certains crédits d'investissement tardent à être bouclés. Les raisons peuvent être diverses : contributions attendues d'autres Communes ou du Canton, étalement des travaux, paiements différés pour s'assurer contre des malfaçons, etc. Il n'empêche que constater que des crédits ouverts au début des années 2000 ont encore à disposition le quart de la somme attribuée suscite des interrogations : – leurs motivations étaient-elles vraiment entièrement justifiées ? – leur hypothétique utilisation future correspondra-t-elle à ces motivations de départ ? Affaire à suivre.

Le traitement des nombreux objets du Conseil communal ne présente pas de retard notable et pour la plupart de ceux qui n'ont pas encore eu de réponse, le préavis est en phase de rédaction et de finalisation.

Dans ce service, quatre collaborateurs accomplissent 20 % de leur engagement par télétravail et une autre demande pour en bénéficier également est en cours.

La compensation du déficit de 24,8 millions cumulé au chapitre stationnement devrait être bientôt terminée et donc il se posera la question de quel montant annuel doit alimenter le Fonds du stationnement, qui n'est plus approvisionné depuis 2013, et, surtout, à quel usage les montants disponibles devront être destinés à l'avenir.

Service d'urbanisme (URB)

Dans ses nombreuses tâches de planification du territoire communal et d'aménagement du territoire, ce service a suivi l'élaboration et la finalisation du Plan directeur communal (PDCoM) qui ne pourra pas être présenté avant la fin de cette législature parce qu'encore en attente d'approbation de la part du

³⁴ *Credit complémentaire au préavis N° 2012/23. Avenue de Chailly. Tronçon chemin de la Fauvette – boulevard de la Forêt. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs.*

³⁵ *Rue César-Roux. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs.*

³⁶ *Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Réfection de surfaces privées communales. Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires. Crédits-cadres annuels 2016.*

Service du développement territorial du Canton (SDT). Il a aussi suivi les différents projets de l'agglomération tels que celui de l'Agglomération Lausanne-Morges (PALM), les schémas directeurs de l'Ouest (SDOL), du Nord (SDNL), de l'Est (SDEL) et du Centre (SDCL) lausannois. Il a aussi soutenu et accompagné les cellules Métamorphose et Pôle Gare dans le développement des projets respectifs et a suivi les procédures, 36 en 2015, de plan d'affectation de la Municipalité.

Nombreuses ont été les demandes d'urgence sur des préavis ayant ce service comme leader. Tout se déroule normalement et la plupart des plans sont en vigueur ou sur le point de l'être ou attendent la levée d'oppositions. Le tableau des objets du Conseil communal qui nous a été fourni et duquel nous sommes entretenus avec le chef de service ne présente aucun retard notable.

La situation des investissements nous a été présentée et n'appelle pas de remarques particulières. Nous nous limitons à signaler que le solde du compte d'attente pour le réaménagement de la place du Tunnel sera transféré, par un préavis à venir, à Routes et mobilité (RM) et que le crédit d'étude pour la révision du PDCom reste ouvert en prévision d'une exposition à organiser à la fin de la procédure de finalisation.

La situation de l'effectif du personnel est considérée tout compte fait satisfaisante. Une réflexion est en cours pour obtenir les ressources nécessaires à externaliser certaines études de façon à diminuer la pression due à la charge de travail et aux problèmes liés au recrutement et à la formation des collaborateurs nouvellement engagés.

Il faut, par exemple, plus d'une année pour former un nouvel employé de l'Office de la police des constructions (OPC) tant dans le domaine de la gestion administrative que de l'analyse réglementaire. Les délais de traitement des demandes de permis avec ou sans enquête publique continuent à être très longs, 8,3 mois en moyenne entre la réception du projet et la décision municipale d'octroi du permis de construire ; ils sont plus longs que par le passé, mais les retards ne sont pas toujours ou entièrement imputables à l'administration et à la faiblesse de ses ressources. Cela dépend de la complexité de la procédure et de ses contraintes, les demandes doivent, encore aujourd'hui, être présentées en sept exemplaires, mais aussi de la mauvaise qualité de la documentation présentée, souvent lacunaire et peu respectueuse des exigences réglementaires. L'informatisation souhaitée et testée par le service (projet *Albatros*) pourrait améliorer grandement l'efficacité et accélérer les temps de procédure. Une modification des bases légales est nécessaire mais, pour le moment, elle est bloquée au niveau cantonal. La tâche de l'office est donc difficile. Mais il s'agit d'un service public qui est l'objet de critiques pesantes dans le public concerné et dans le milieu professionnel touché (comme relevé, ce dernier n'est lui-même pas à l'abri de reproches). L'image que donne l'administration est altérée. Forte des analyses qu'elle fait avec persévérance des raisons de cette situation, la Municipalité se doit de prendre des mesures concrètes pour résoudre les problèmes recensés. Il paraît à la Commission de gestion qu'il est temps de passer des constats aux réalisations. Elle réitère donc l'observation suivante faite lors de l'examen de l'exercice 2012³⁷, en l'adaptant à la future organisation des services :

3^e observation

La Municipalité est invitée à prendre des mesures destinées à raccourcir le temps de traitement des dossiers soumis au futur Bureau des permis de construire.

Il n'y a pas de cas de télétravail et il n'y a pas eu de demande pour en obtenir la possibilité. Dans le passé, on y a recouru dans le cadre d'un congé maternité d'une collaboratrice.

Service d'architecture (ARCH)

Le service assume rarement l'entière gestion d'un projet, mais contrôle le déroulement du projet grâce aux compétences de la section Études et constructions, et assiste les autres services communaux qui assument le rôle de maître d'ouvrage. Le service assume des compétences pour les études de

³⁷ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2012, p. 43 : « 15^e observation : La Municipalité est invitée à prendre des mesures destinées à raccourcir le temps de traitement des dossiers soumis à l'Office de la police des constructions ».*

faisabilité, le suivi des mandats, des travaux de garantie et, surtout, dans l'organisation des concours d'architecture même pour les grandes réalisations de la politique communale comme Pôle Gare, la STEP de Vidy et les Fiches-Nord. Son centre de compétences des marchés publics accompagne, sur le plan juridique et administratif, les procédures de toute l'administration de la Ville dans ce domaine. Enfin, le service coordonne tous les services de Travaux dans le contrôle du suivi des chantiers en cours (privés et publics).

En 2015, il n'a été intéressé par aucune urgence demandée par la Municipalité et aucun objet du Conseil ne se trouve actuellement en suspens.

Le recensement et l'analyse des bâtiments pouvant contenir de l'amiante sont terminés. Le crédit-cadre s'y afférant³⁸, conservé pour pallier d'éventuelles découvertes fortuites d'amiante, sera bouclé en 2018. En effet, depuis mars 2011, on procède à un diagnostic sur tout bâtiment à démolir ou à rénover avant d'octroyer le permis de construire. Le risque de présence d'amiante non détectée est donc fortement réduit.

Malgré cinq nouveaux collaborateurs qui ont complété le nombre d'ept alloués, la charge de travail a continué à peser à cause aussi de deux congés maternité. Les projets en cours et à venir, surtout ceux liés à Métamorphose, demanderaient probablement un effectif plus étoffé. Par exemple, l'urgence de la rénovation des bâtiments scolaires, ainsi que les solutions transitoires qui doivent être trouvées, exigent un fort engagement du personnel du service.

Depuis octobre 2014, Architecture a la nouvelle compétence, qui demande un travail supplémentaire, d'analyser l'esthétique et les aspects d'intégration des constructions avant l'enquête publique. Il faut signaler aussi la surcharge due à l'augmentation des phases de contrôle des chantiers réalisés et l'importante croissance du nombre, de 85 en 2014 à 143 en 2015, des travaux entrepris sans avoir été annoncés.

Acquis à la fin de l'année dernière, le logiciel *Optimiso* va permettre l'amélioration de la gestion des activités ; l'audit de surveillance et de confirmation de certification ISO³⁹ 9001:2008⁴⁰ a passé sans aucun problème.

Service d'assainissement (ASST)

La restructuration de la direction a impliqué la dissolution pratique de ce service à fin 2015 pour donner naissance au nouveau Service de la propreté urbaine (PUR) qui devra permettre des synergies dans les activités relatives à la propreté du domaine public et à la gestion des déchets aujourd'hui réunies. La transition a pu se faire de manière douce et tout paraît se passer à la satisfaction des cadres et de tout le personnel, convaincus du bien-fondé de la réorganisation et ouverts au changement. Bien évidemment le processus, avec augmentation de l'effectif à environ 360 collaborateurs par rapport aux 250 précédents, a nécessité le déplacement de compétences et d'unités entières entre les services intéressés par la réorganisation de la direction : Routes et mobilité, Assainissement et **ea**uservice. Cela a exigé de nombreuses adaptations pour intégrer les nouveautés. La charge de travail est toutefois vraiment très forte et le nouveau service doit faire appel à des auxiliaires pour bien gérer les vacances du personnel et le rattrapage d'un nombre considérable d'heures supplémentaires. Un programme a été mis en place pour diminuer le solde d'heures optionnelles en mettant à l'œuvre des améliorations et des synergies internes.

Il n'y a pas eu d'urgence intéressant directement le service et le traitement de postulats et motions s'est fait sans retard.

Parmi les crédits d'investissement figure celui relatif aux Ecopoints. Pour ces postes fixes de collecte et de tri un concours a été lancé pour leur trouver une nouvelle apparence mieux apte à les intégrer dans le paysage urbain. Leur introduction devrait se faire au début de l'année prochaine. Le compte

³⁸ Préavis N° 2011/15 : Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante. Demande de crédit-cadre (2^e étape).

³⁹ Organisation internationale de normalisation.

⁴⁰ Certification de systèmes de management de qualité.

d'attente sur l'étude de la faisabilité d'une structure de biométhanisation à réaliser sur le territoire de la commune reste encore à boucler ou à renouveler si encore d'actualité.

Un des effets de l'effort consacré à la réorganisation est la suspension temporaire de la collaboration avec des organisations à but social, notamment pour la mise à disposition de postes d'emplois temporaires subventionnés. Pour les mêmes raisons, d'autres projets ont été suspendus, comme la gestion de santé en entreprise, la qualité de vie au travail, la gestion du management du service et ses audits externes ISO. Leur reprise prochaine est prévue et nous nous en réjouissons puisque Assainissement a été pilote dans le cadre du projet « Bien-être au travail et gestion des absences »⁴¹.

Dans nos rapports des années précédentes, nous avons signalé l'insatisfaction pour l'outil de gestion du temps de travail *AgilTime*⁴² qui, hélas, est encore en fonction. Sa prochaine substitution par *TimeTool* nous a été annoncée.

Les règlements des deux fonds de compétence du service ont été adoptés par la Municipalité et sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2015. Le Fonds de péréquation de la STEP et des eaux usées est devenu de compétence du Service de l'eau et l'autre, le Fonds de réserve pour la gestion des déchets urbains, est attribué au Service de la propreté urbaine.

eauservice Lausanne (EAU)

La réorganisation a attribué à ce service l'intégralité du cycle de l'eau, de la production et le transport de l'eau potable jusqu'à l'évacuation des eaux usées. Le processus a engagé tout au long de 2015 les cadres et toutes les ressources humaines en une réflexion pour développer les nouvelles compétences et définir une nouvelle organisation. Un nouvel organigramme a ainsi dû être défini. Il est aujourd'hui en place et il nous a été présenté avec ses nouveautés. Une formation interne a été mise en place pour assurer la nouvelle mission et présenter les nouveautés. Cela a demandé une révision des postes et de leurs descriptions ainsi que l'attribution comptable des personnes s'occupant des deux secteurs. Plusieurs problèmes ont dû être résolus, au niveau des ressources humaines et des locaux, notamment pour intégrer les collaborateurs provenant d'Assainissement.

Deux seules urgences ont été demandées en 2015 et le traitement des objets du Conseil communal n'a pas de retard.

Un vieux crédit d'investissement pour la rénovation et l'extension des collecteurs publics serait à boucler, mais il y a encore un problème de financement avec la Commune d'Épalinges et celui pour la rénovation du réservoir du Calvaire nécessitera, peut-être, un crédit complémentaire à cause de la modification du projet initial.

Du point de vue des ressources humaines, l'effectif a augmenté de 65 personnes et n'est pas complet, surtout en considérant que de gros chantiers sont en cours ou prévus qui demandent plus d'application. Les heures optionnelles s'accumulent, mais on attend d'examiner les effets de la restructuration avant d'y remédier.

Trois fonds sont gérés par ce service. Le Fonds Solidarité internationale eau, qui a été l'objet d'une des urgences demandées en septembre 2015,⁴³ le Fonds de réserve et renouvellement dont le règlement a été adopté par la Municipalité et il est entré en vigueur 1^{er} octobre 2015 et le Fonds de renouvellement de la station de Saint-Sulpice. Le règlement de ce dernier n'est pas encore adopté, mais il est rédigé et l'adoption ne devrait pas tarder.

⁴¹ Rapport-préavis N° 2015/2 : Bien-être au travail et gestion des absences. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Le développement durable, c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur administration ».

⁴² *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2014*, p. 38 ; *ibid. Année 2013*, p. 42.

⁴³ Préavis N° 2015/22 : Les communes romandes solidaires pour l'eau. Le fonds Solidarité internationale eau. Réalisation et gestion (2009 et 2013).

La question du financement de l'entretien des immeubles locatifs en main d'eau service demande analyse. Ne conviendrait-il pas de créer un fonds alimenté par les loyers dans la perspective de travaux à accomplir ? Ou de les transférer au Service du logement et des gérances ?

Absences

Le taux d'absence de la direction qui ressort de l'analyse du rapport du Service du personnel (SPeL) est plus bas que celui de la Ville. Nous avons soumis le questionnaire dans tous les services et nous vous présentons ci-dessous une synthèse des réponses reçues dans l'ordre des questions posées.

1. Le rapport des absences vous a-t-il apporté des informations ? Vous ont-elles été utiles ?

Oui, le rapport est jugé utile, surtout par sa transversalité et la possibilité qu'il offre de se comparer aux autres services de la Ville.

2. Avez-vous pris des mesures ou entrepris de mettre en place des actions à la suite de la lecture de ce rapport ?

La réponse a été plutôt négative parce que des mesures avaient déjà été mises en place et que la certification ISO oblige à suivre les absences et un dialogue s'instaure avec le collaborateur qui présente un taux d'absences élevé. Les résultats paraissent satisfaisants. Par exemple, à Architecture la part d'absences de courte durée est descendue de 49 % en 2014 à 39 % l'année dernière.

3. Quels éléments de ce rapport, quels indicateurs vous ont été utiles ?

Tous les indicateurs qui permettent des comparaisons avec l'ensemble de l'administration et qui peuvent être utilisés à l'interne du service sont jugés nécessaires. Le découpage plus fin, selon la durée des absences, a été apprécié ainsi que les statistiques concernant les accidents professionnels et non professionnels.

4. Quelles sont les informations manquantes et dont vous pourriez avoir besoin ?

Si, d'un côté, un souhait assez général a été exprimé d'avoir plus de détails et des comparaisons avec les autres services de la Ville ainsi que d'avoir des informations sur la situation d'entités externes, publiques et privées, comparables à l'administration lausannoise, d'un autre côté on estime que le rapport du SPeL est déjà assez étoffé et le volume de renseignements qu'il contient ne devrait pas trop augmenter pour rester efficace.

5. Au fil de l'année, avez-vous des renseignements précis sur les personnes absentes ?

Oui, dans chaque service on suit de près l'évolution des absences et on établit des tableaux de bord.

6. Pensez-vous que vous disposez de tous les outils informatiques ou autres moyens nécessaires pour avoir une vision précise au quotidien du nombre d'absences dans votre service, pour les pallier dans l'urgence et pour les gérer à plus long terme ?

Dans tous les services, les outils informatiques sont jugés satisfaisants sauf à Assainissement pour lequel nous avons signalé qu'AgilTime n'a pas encore été remplacé.

7. Quel(s) effet(s) ont les absences sur les prestations attachées à votre service ?

Les absences impliquent la répartition de la charge de travail afférente sur l'ensemble des collaborateurs présents, ce qui a pour effet d'augmenter le solde des heures optionnelles. Puisque ce n'est pas possible de réduire les prestations, le recours à des auxiliaires se fait là où le remplacement temporaire est possible, mais cela est extrêmement difficile quand il s'agit de postes très techniques ou à responsabilité.

Remerciements

Nous tenons ici à remercier M. le directeur pour sa précieuse et aimable collaboration, ainsi que tous les chefs de service pour leur accueil et leur grande disponibilité.

Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS)

Préambule

Courant mars, les membres de la sous-commission ont rencontré les chef-fe-s des sept services de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, puis, en avril, le municipal.

Le municipal a souligné la qualité du travail de ses équipes et la diversité des tâches qui sont confiées à sa direction.

La commissaire ad intérim de cette direction a également pu participer à une réunion plénière de la direction.

Que tous ici soient remerciés de leur disponibilité, et de la qualité des échanges qui ont permis aux commissaires de réaliser leur travail dans d'excellentes conditions.

Service de la jeunesse et des loisirs (S JL)

Le S JL est un service très transversal qui a des relations avec plusieurs autres services de la direction. La cheffe de service assure, par ailleurs, plusieurs tâches qui relèveraient plutôt d'une fonction de secrétaire générale.

Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)

La situation au sein de la FASL s'est plutôt améliorée en 2015. La convention de subventionnement a permis ainsi de poser un certain nombre de règles de base utiles à tous, même si contestées par certains.

Le choix du nouveau membre du Conseil de fondation s'est porté sur un juriste, député socialiste, spécialisé en droit du travail dans la perspective de la renégociation de la convention collective de travail qui aura lieu en 2016.

Conseil des jeunes (CDJ) – Gala des 18 ans

Il faut rappeler que ce sont les jeunes qui organisent entièrement le gala, sur la base du budget alloué par la Ville. La formule choisie en 2015, en particulier l'invitation de deux humoristes français, va changer, car elle n'a pas fait l'unanimité.

« Paysage éducatif » Grand-Vennes

L'idée de ce programme, financé à parts égales par la Ville, le Canton et la Fondation Jacobs, est de lier les jeunes adultes et les adolescent-e-s avec des entreprises de leur quartier en montant des projets. Grand-Vennes a été choisi, car il s'agit d'un quartier qui a beaucoup d'entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME). Le lien a également été fait avec la Société de développement de la Sallaz-Vennes.

Jeux internationaux des écoliers

Il faut rappeler que la sélection des participants se fait au travers des écoles et non des associations sportives.

S'agissant des Jeux Olympiques de la Jeunesse, le chef du Service des sports a demandé à ce que le SJL puisse participer à l'organisation de ceux-ci d'un point de vue des actions pour les enfants et les jeunes Lausannois, mais selon le Service des sports, le Département cantonal de la formation et de la jeunesse (DFJC) a écarté pour l'heure cette intégration.

Initiation culturelle et éducation à la citoyenneté – Abonnement culturel

L'abonnement culturel n'est pas destiné à des élèves plus jeunes que la 9-11P. L'idée est que ces enfants puissent aller seuls à des représentations culturelles sans leurs parents, raison pour laquelle il n'est pas offert à des enfants plus jeunes.

Centre communal pour adolescents de Valmont (CPA)

Malgré l'ouverture de l'établissement intercantonal de détention pour mineurs « Aux Léchaies » à Palézieux, l'occupation du CPA reste très élevée. Néanmoins, il n'y a plus de mandats de détention, mais désormais davantage de mandats civils.

Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

Le SAJE est devenu, au fil du temps, l'un des plus grands services de la Ville. L'accueil de jour lausannois est un exemple en la matière en Suisse, puisque le taux de couverture est actuellement plus haut que celui exigé par les normes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Ressources humaines

2015 a été une année difficile pour le SAJE. Le chef de service, de même que plusieurs directeurs de CVE (Centres de vie enfantine), ont été absents de manière prolongée et il a été difficile pour les équipes d'assurer des prestations optimales.

Une réflexion a été entamée sur ces situations de longue durée pour trouver des possibilités d'encadrement, la situation n'étant en effet pas la même que dans les écoles où il y a une équipe de direction. Il n'y a pas pour l'instant de formation vraiment adéquate pour les directions de crèches.

Au sujet des absences, beaucoup sont dues à des maternités/grossesses, correspondant à huit ept. Le chef de service ayant voulu creuser la question des absences avait ainsi donné un mandat pour une étude à ce sujet. La première tendance qui l'a rassuré, est que les absences sans certificat ne sont pas abusives.

Néanmoins, l'obligation de remplacer les employés absents dans les crèches, découlant de l'ordonnance fédérale, pose des problèmes d'organisation.

Actuellement, chaque CVE s'est organisé sa propre équipe de remplaçants, mais cela amène beaucoup de stress dans les différents centres qui doivent eux-mêmes pallier les absences.

L'idée serait de disposer dans le SAJE d'une équipe de remplaçants fixes qui pourraient se rendre, au gré des demandes, dans les différents CVE. Ce problème et cette idée de remplaçants fixes sont également portés par les structures privées subventionnées du Réseau-L. Jusqu'à ce jour le chef de service a toujours refusé cette option pour chaque institution. Il est revenu sur sa position et va proposer à la Municipalité un projet de pool de remplaçants dans un premier temps pour les CVE municipaux.

4^e observation

La Municipalité est invitée à créer, au sein du SAJE, un pool central et fixe de remplaçants destinés à pallier les absences des employés dans les différents CVE.

Cellule socio-éducative

Cette cellule est composée d'une directrice de CVE, d'une assistante sociale et d'une éducatrice. Elle effectue un travail remarquable et influence de manière positive les finances du service, puisqu'il y a moins de recours à des intervenants externes en cas de problèmes. Ce bon résultat est notamment dû à la liberté d'action très importante de cette cellule.

Accueil pour enfants en milieu scolaire

La difficulté de trouver des lieux adéquats et pouvant répondre aux normes est un problème récurrent pour le développement de l'accueil de jour. De plus, selon le chef de service, la durée des procédures de l'Office de la police des constructions, qui ne prend pas forcément en compte les besoins urgents, fait qu'il n'est pas toujours possible d'ouvrir ces structures dans les temps, notamment lors de rentrées scolaires, malgré le travail en amont fait par le service.

Le cadre de référence, défini par la LAJE 2 (loi sur l'accueil de jour des enfants), va être revu dans le cadre de la révision de la loi et les règles devraient être assouplies.

Accueil familial de jour

Les accueillantes en milieu familial devraient pouvoir être davantage liées à l'accueil collectif et il faudrait, pour l'avenir, veiller à les intégrer davantage dans les CVE.

La longueur de la procédure (environ deux ans jusqu'à l'autorisation finale) pour obtenir une autorisation d'accueil décourage certain-e-s candidat-e-s intéressé-e-s par l'accueil au sein de leur foyer.

Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S)

Ressources humaines

Avec l'arrivée du nouveau chef de service, le SEP+S a été passablement réorganisé. Cette réorganisation s'est poursuivie en 2015 et va encore l'être en 2016, en particulier par la séparation du poste RH / Comptabilité, lié à la direction, en deux postes distincts.

Pour les devoirs surveillés, des contrats ont été établis pour les surveillants qui n'en bénéficiaient pas jusqu'alors.

Système d'information

La mise en place du schéma directeur informatique (SDI) est très importante pour le service, car elle permet d'adapter progressivement tous les outils informatiques nécessaires, préciser les processus et remettre de l'ordre dans l'arborescence informatique.

Préavis, interpellations et questions

La réponse au postulat de M^{me} Florence Germond « Pour le renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolier-ière-s de 5^e et 6^e année primaire (7-8P Harmos) », dont un des premiers délais de réponse a été fixé au 31 mars 2014, a été remise à la Municipalité le 6 novembre 2014. Actuellement ce rapport-préavis est bloqué, sans que les raisons exactes n'aient été communiquées. En 2014, il avait alors été indiqué que ce retard s'expliquait par les nombreux chantiers prioritaires qui avaient été mis en route à la suite de l'arrivée du nouveau chef de service. En 2015, le blocage semble plutôt être dû aux travaux du Canton relatifs à la révision de la loi cantonale sur l'accueil de jour. Le postulat déposé en 2012 par Florence Germond mérite aujourd'hui une réponse, raison pour laquelle la Commission de gestion dépose une observation à ce sujet.

5^e observation

La Municipalité est invitée à respecter le délai au 30 juin 2016 voté par le Conseil communal pour répondre au postulat du 14 février 2012 de Florence Germond « Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolier-ère-s de 5^e et 6^e année primaire (7-8P Harnos) ».

La réponse au postulat interpartis « Planification des rénovations et constructions scolaires » développé par Julien Eggenberger le 18 mars 2014 a été préparée par l'administration, notamment par les services des écoles primaires et secondaires, des finances et d'architecture. Cette réponse est actuellement bloquée au sein de la Municipalité pour des raisons que les commissaires ignorent. La rénovation des bâtiments scolaires est un dossier important du Service des écoles primaires et secondaires. Ces rénovations doivent pouvoir être planifiées en amont et de manière globale sur l'ensemble de la commune, faute de quoi des préavis urgents sont déposés pour répondre aux cas les plus problématiques.

6^e observation

La Municipalité est invitée à déposer d'ici au 30 juin 2016 auprès du Conseil communal la réponse au postulat du 18 mars 2014 de Julien Eggenberger et consorts « Planification des rénovations et constructions scolaires ».

Conférence régionale de Lausanne (CRL)

L'organisation des écoles lausannoises en classes primaires (1-8) et secondaires (9-11) va se faire progressivement, suite à l'injonction de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, mais celle-ci ne peut se faire rapidement.

Ressources pour la scolarisation d'élèves ayant des besoins particuliers

Il faut développer la coordination entre les différents services, qui peut être mise en œuvre par les directeurs d'établissement.

Service de santé et prévention (SSPr)

Ressources humaines

Il y a un problème concernant le statut des médecins scolaires. Certains sont des médecins installés en cabinet qui ont alors un statut d'indépendant et qui sont payés à l'heure. D'autres sont des salariés dans un autre établissement : ils sont également payés à l'heure, mais ils ont alors un statut d'employé avec paiement des charges sociales par la Ville. Ces différents statuts d'engagements sont susceptibles de laisser la place à un traitement différencié entre des professionnels qui exercent, de fait, le même métier au sein du service.

Service dentaire

S'agissant du recrutement du médecin-dentiste orthodontiste, il s'est avéré difficile de trouver à repourvoir ce poste. Il est difficile de recruter de tels professionnels en Suisse. De plus, le niveau des revenus dans les cabinets indépendants (entre 200'000 et 400'000 francs), supérieur aux salaires offerts par la Ville, n'aide guère. C'est un médecin orthodontiste belge qui a été retenu pour ce poste.

D'un point de vue financier, le point est actuellement très bas (3,05). Sa valeur devra être augmentée.

S'agissant des aides individuelles, travailler sur la base du Revenu déterminant unifié (RDU) pour déterminer la possibilité, pour les usagers, de bénéficier des aides individuelles serait utile. Cette information n'est pas accessible au service, d'où le recours à un formulaire interne de recueil des informations pour estimer les revenus du groupe familial.

Cette année, le budget dévolu aux aides individuelles a été moins mobilisé. Cela s'explique principalement du fait que les traitements pratiqués chez les enfants sont généralement moins lourds, d'où le montant moins élevé des devis. Le travail de prévention et les contrôles réguliers semblent porter leurs fruits.

Selon la cheffe de service, pour être cohérent, ce principe d'aides individuelles ne suffit pas à empêcher les cas de renoncement ou report de soins bucco-dentaires chez les enfants. Idéalement, par analogie, il faudrait pouvoir aider toutes les familles au bénéfice de subsides pour payer leur assurance-maladie LAMal (loi sur l'assurance-maladie), à financer les soins dentaires de leurs enfants.

Pour les cas en classe IV (Bouches négligées), soit des enfants dont l'état bucco-dentaire est très dégradé, il arrive que, dépistés une première fois, ils soient revus l'année suivante en dépistage, sans que la famille ait fait procéder aux soins recommandés, avec un état dentaire encore aggravé. Il n'est pas d'usage dans le canton de signaler de tels cas de négligence.

À noter que ces catégories IV se retrouvent souvent dans des contextes psycho-sociaux difficiles. Si leur taux semble faible (2 % de la population des enfants scolarisés), il correspond à près du double de ce qui est objectivé dans le reste du canton.

Il y a eu 1200 visites prophylactiques en 2P en 2015.

Programmes de santé

Le document « Projet d'accueil individualisé – Mesures de santé (PAIMS) » permet de transmettre aux professionnels des écoles, avec l'accord des familles et enfants concernés, les informations utiles pour l'accueil et la prise en charge d'enfants présentant des besoins particuliers en regard de leur santé. Ce document, en usage depuis plusieurs années, est par exemple utilisé pour les enfants souffrant d'asthme, allergies, épilepsie ou de diabète.

Ce document avait été diversement accueilli au départ dans les écoles, les enseignants craignant qu'on leur demande d'assumer une fonction de soignants. Actuellement, à Lausanne, il constitue une aide à l'intégration scolaire des enfants à besoins particuliers en regard de leur santé. Bien expliqué aux professionnels, il est généralement bien accepté car facilite la prise en charge de ces enfants.

Service de psychologie scolaire (SPS)

Situation générale

Le service a un double statut puisqu'il est un service de la Ville de Lausanne et qu'il est une région PPLS (Psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) cantonale. Les 85 % du budget sont couverts par le Canton. Les locaux sont à la charge des Communes.

En 2015 a été votée la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS). On ne sait pas encore comment elle sera appliquée, mais l'idée du Canton est de créer quatre régions : Lausanne ferait alors partie de la région Centre, soit Lausanne et la couronne lausannoise (ouest et nord).

La convention particulière de Lausanne ne semble pas menacée mais devra être renégociée. Mais la mise en vigueur de la loi a été suspendue suite à un recours pour des questions de constitutionnalité.

Toutefois, il apparaît que la LPS risque d'être une grosse machine à créer de l'administratif et produire des rapports.

Les troubles des enfants sont de plus en plus graves et complexes, s'ajoutant à des contextes psycho-sociaux difficiles. Dans les classes, il arrive de plus en plus souvent que des enfants craquent et perdent tout contrôle d'eux-mêmes.

Vu la charge très importante de travail dans tous les domaines PPLS, les professionnels sont sous pression et ont à cœur d'avoir assez de temps pour offrir des prestations thérapeutiques de qualité.

Mineurs non accompagnés

Le service a été sollicité par les classes d'accueil lausannoises pour prendre en charge certains mineurs non accompagnés (MNA) dont l'afflux dans le canton a obligé l'EVAM (Établissement vaudois d'accueil des migrants) à ouvrir un deuxième centre en urgence, en été 2015, d'une cinquantaine de places. L'équipe PPLS (qui dispose, sur un ept, d'un 25 % de psychologues, 20 % de logopédistes et 20 % de psychomotricien-ne-s) attribuée au CRÉAL (Centre de ressources pour élèves allophones) est confrontée à ces situations de jeunes souvent traumatisés par leur parcours migratoire. Ces mineurs ont en général entre 16 et 17 ans, mais ils arrivent de plus en plus jeunes. En âge de scolarité, ils sont intégrés dans les classes d'accueil, sinon ils vont dans la structure OPTI (Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle). Le département a rigidifié l'âge limite entre les deux à 15 ans.

Service du travail (ST)

Ressources humaines

Les dix démissions (qui est un chiffre assez habituel pour le service) sont dues principalement à des conseillers ORP qui ont obtenu le brevet fédéral en ressources humaines et qui trouvent un travail plus intéressant et/ou mieux rémunéré.

Office régional de placement (ORP)

Une expérience pilote a été mise en place en 2015 : des conseillers ORP et CSR (Centre social régional) travaillent désormais conjointement dans le but de réinsérer socialement et professionnellement plus de bénéficiaires, moyennant un suivi conjoint et plus intense. À terme, 450 personnes, prises en charge par l'unité durant la durée de l'expérience, intégreront simultanément cette expérience, qui sera suivie d'une évaluation après douze mois.

L'ORP est organisé en quatre secteurs, correspondant aux quatre grands domaines de demandeurs d'emploi.

Données significatives en 2015

Tous les demandeurs d'emploi, quel que soit leur statut au niveau de l'assurance-chômage, peuvent être inscrits à l'ORP.

L'âge moyen des demandeurs d'emploi augmente, car les formations finissent de plus en plus tard.

S'agissant de la multiplication des stages, une pétition, acceptée par le Grand Conseil, a été déposée par les Jeunes Verts⁴⁴ pour que des directives soient établies concernant les stages. En effet, la pratique d'engager des stagiaires non ou peu rémunérés, sur de longues durées, tend à se développer.

Le chef de service n'a pas d'explication sur l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi ressortissants de l'UE27/AELE⁴⁵, hormis le fait qu'une part de cet accroissement s'explique par l'augmentation de la population résidente citoyenne d'un pays de l'UE (+18 % entre 2009 et 2014).

Au sujet du tableau « Professions recherchées », les postes de magasiniers sont en forte diminution. Le développement du commerce électronique est une explication, car de nouveaux centres de stockage et d'envoi ont été créés.

Fondation lausannoise d'aide par le travail

Cette fondation est active dans tous les domaines. Elle aide à l'obtention d'une première formation, éventuellement d'une deuxième.

⁴⁴ « Pour la rémunération des stages ».

⁴⁵ Union européenne des 27/Association européenne de libre-échange.

Service social Lausanne (SSL)

Les indicateurs sont plutôt positifs au Service social. Il y a des améliorations dans tous les domaines, par exemple la diminution de la durée du RI (Revenu d'insertion).

En revanche, il y a une détérioration de la situation sociale de manière générale avec des populations de plus en plus vulnérables.

S'agissant de la diminution du RI, deux raisons sont mentionnées :

- D'une part, vu l'explosion des coûts du logement et la pénurie, certains bénéficiaires quittent la ville de Lausanne. Il y a un phénomène d'exode pour une cinquantaine de dossiers.
- D'autre part, les mesures d'insertion socioprofessionnelles sont efficaces : 50 % des personnes qui y participent quittent le RI.

Unité logement

Si l'unité (ou le demandeur) ne parvient pas à sauver le logement, la personne doit aller dans un hébergement provisoire : soit un appartement loué par le service, soit à l'hôtel, ou éventuellement dans un logement social. En parallèle, l'unité aide ces personnes à trouver un logement définitif, ce qui est très difficile car les gérances rechignent à attribuer des logements à des personnes bénéficiaires de l'aide sociale.

La situation est gravissime, car il n'y a actuellement aucune marge de manœuvre et l'on risque bien de se retrouver, à terme, avec des personnes qui dorment dehors dans les parcs.

Il n'est pas rare que des requérants d'asile, ayant obtenu une autorisation de séjour, arrivent au SSL pour obtenir un logement d'urgence. Or, ce devrait être au centre cantonal pour les réfugiés de s'en occuper. De plus, les personnes au bénéfice d'une autorisation provisoire n'émargent à aucune structure.

Il faut trouver des solutions d'hébergement, car on risque une catastrophe dans ce domaine. Les équipes tirent sans arrêt la sonnette d'alarme.

Quant à la construction de logements modulaires d'urgence, elle est freinée notamment par l'importance de la réglementation en vigueur et la lourdeur des procédures administratives, selon le chef de service.

Unité acquisition compétences de base

C'est une unité qui offre des cours divers pour les adultes. Suite à l'adoption de la loi sur l'intégration, le Canton finance ses propres cours et ne compte pas subventionner ceux de la Ville.

Les stages en entreprises ne seront pas forcément abandonnés.

Domaine Prévention – Seringues

Le nombre de seringues distribuées avait fortement baissé en 2013 et 2014, ce qui était principalement dû aux mesures policières en place à la Riponne. Celles-ci ayant diminué, il y a à nouveau une augmentation.

Il faut noter que la politique de réduction des risques fait qu'il y a presque 100 % moins d'overdoses que dans une ville de taille similaire aux États-Unis (par ex. Manchester NH USA, env. 110'448 hab. en 2010, pas de réduction des risques : 400 décès par overdose en 2015 ; Lausanne, 130'000 hab. : moins de 10 décès par overdose depuis plusieurs années).

Questions transverses sur les absences

1. Le rapport des absences vous a-t-il apporté des informations ? Vous ont-elles été utiles ?

Pour plusieurs chef-fe-s de service, les chiffres sont trop globaux, et il faudrait avoir des chiffres plus fins.

Pour d'autres, la comparaison interservices est intéressante et leur a été utile.

Il est toutefois à noter que le taux d'absence relativement élevé que présente la direction peut s'expliquer par son important personnel féminin. De nombreuses absences sont dues à des congés maternité ou à des grossesses. Celles-ci devraient être sorties des absences maladies, et ce en général, pour tous les services.

Dans les plus petits services, les chef-fe-s connaissent souvent tous leurs collaborateurs et il est donc plus « facile » de gérer les absences.

Le SAJE avait quant à lui déjà fait un rapport plus complet au sujet des absences.

2. Avez-vous pris des mesures ou entrepris de mettre en place des actions à la suite de la lecture de ce rapport ?

Non, dans la plupart des services, des mesures sont déjà en place, en particulier pour le suivi des absences de longue durée. Plusieurs services ont mis en place des mesures de bien-être et santé au travail, d'amélioration de l'ergonomie des places de travail.

Certains services qui travaillent avec des enfants ont beaucoup de problèmes de dos et ont donc mis en place des mesures de prévention.

Quant aux services sociaux (SSL et Travail), l'accent a plutôt été mis sur la sécurité au travail et la gestion des situations de crises et d'agression, notamment pour les personnes à la réception.

3. Quels éléments de ce rapport, quels indicateurs vous ont été utiles ?

Le rapport prend la peine de définir des indicateurs. Par ailleurs, les explications sur la méthodologie prévue, de maintien du contact avec le collaborateur absent pour maladie sont intéressantes.

4. Quelles sont les informations manquantes et dont vous pourriez avoir besoin ?

- Des analyses sur le plan qualitatif ;
- une communication plus précise sur l'avancement de la mise en œuvre du projet (par ex. quand les spécialistes en réinsertion professionnelle vont-ils entrer en fonction ?).

5. Au fil de l'année, avez-vous des renseignements précis sur les personnes absentes ?

La plupart des services ont des informations précises sur les absences de longue durée, soit par le biais de contacts réguliers personnels entre la personne absente et la répondante des ressources humaines, soit par les informations transmises par l'USST sur la situation en question. Le travail de coordination et de réseau sous l'égide de l'USST a été jugé positif.

6. Pensez-vous que vous disposez de tous les outils informatiques ou autres moyens nécessaires pour avoir une vision précise au quotidien du nombre d'absences dans votre service, pour les pallier dans l'urgence et pour les gérer à plus long terme ?

Oui, mais il manque toutefois un outil pour les absences de courte durée.

7. Quel(s) effet(s) ont les absences sur les prestations attachées à votre service ?

Pour certains postes critiques, le service peut être en difficulté si une personne est absente.

Dans certains services, les absences n'ont pas d'effet, car des remplacements sont organisés.

Pour d'autres, c'est l'organisation de ces remplacements qui est problématique, surtout dans la gestion quotidienne des accueils de jour.

Finances et patrimoine vert (FIPAV)

Préambule

La sous-commission a visité tous les services. Une rencontre avec la directrice a été organisée après les visites des chefs de service.

Secrétariat général (SGFIPAV)

Le Secrétariat général est chargé entre autres de la coordination des activités de la FIPAV, du suivi des affaires du Conseil communal et se charge du secrétariat de la directrice.

Suite au départ de la secrétaire générale, pour se réorienter vers un autre domaine, il a fallu engager un nouveau secrétaire général. Il vient de prendre sa place et à ce jour il doit encore s'adapter et organiser son service étant donné l'augmentation des charges de travail.

La sous-commission a pu apprécier à nouveau la remise d'un tableau du suivi des affaires du Conseil communal qui contient l'ensemble des tâches qui sont à traiter par la FIPAV. Cette année ce document n'a pas pu être remis à notre sous-commission avant ses travaux. L'année prochaine il sera à nouveau disponible.

Projet Subvention80

Les bénéficiaires de cette subvention au titre de la cherté de la vie en ville sont en augmentation, il y a donc amélioration. Un bilan final sera établi en 2016.

Évolution des finances

Le secrétaire général tentera d'établir, en collaboration avec le Service financier, une stratégie en matière d'évolution des finances.

Service financier (SF)

La Municipalité a nommé un nouveau chef du Service financier, l'année passée il était ad intérim.

Gestion de la dette

Les taux d'intérêts étant très bas, le coût de la dette a tendance à baisser, ce qui en facilite la gestion.

Impôts

Les impôts des frontaliers sont en augmentation. De nouvelles domiciliations fiscales ont été forcées ce qui a permis de générer un important impôt communal.

Contentieux

Les 78'563 affaires qu'il reste à traiter représentent une somme de 22,7 millions de francs.

Le contentieux, qui fonctionne dans une nouvelle configuration, a permis de traiter un nombre important de dossiers. Travailler dans ce secteur est pénible et pour pallier les difficultés il a été instauré un tournus du personnel.

Motions et postulats en attente

Un multipack devrait permettre de répondre à quatre ou cinq motions et postulats. Aucune date pour la sortie de ce document n'est fixée.

Choix d'une ERP

Une Enterprise Resource Planning (ERP) pour remplacer le programme de gestion financière (GEFI) n'a toujours pas fait l'objet d'un choix.

Service des parcs et domaines (SPADOM)

Préavis

De nombreux préavis sont préparés par le SPADOM ; nous constatons qu'ils ne posent pas de problèmes particuliers. Parmi les préavis exclusivement traités par SPADOM, un certain nombre a retenu notre attention :

Sauvabelin

- Rapport-préavis N° 2013/62 : Renaturation du lac de Sauvabelin. Réponse au postulat de M^{me} Elisabeth Müller « Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin ».

Les travaux avancent, le lac a été vidé. Les boues sont stockées dans des conteneurs souples posés sur la rive. Ces derniers seront chargés sur des camions et évacués vers les lieux de traitement.

L'auberge est fermée pour rénovation. La pinte de l'auberge a été rouverte ; ancienne annexe de la grande auberge, elle nous propose des mets du terroir, ainsi que des mets au fromage comme auparavant.

- Préavis N° 2015/10 : Tour de Sauvabelin. Travaux d'entretien et amélioration de la structure. Il s'agit de changer les marches qui pourrissent, les travaux sont en cours. Ils devraient être terminés cette année.

La nature en ville

La nature en ville est une des grandes préoccupations du service, suite aux intentions municipales.⁴⁶ Par l'élaboration d'un concept directeur Nature, le service tente d'améliorer la qualité de la vie dans les parcs.

- Préavis N° 2015/32 : Qualité de vie dans les parcs lausannois. Ce préavis tente de sensibiliser la population au respect de la nature et de l'ordre dans les divers parcs lausannois. La prévention est un des moyens choisis pour se faire comprendre. Une vingtaine de collaborateurs du SPADOM ont été assermentés et ont suivi une formation afin d'être à même de donner des amendes d'ordre.

⁴⁶ Rapport-préavis N° 2012/11 : Intentions municipales en matière de nature en ville. Élaboration d'un concept directeur nature (CDN). Réponses aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la nature en ville », de M^{me} Nicole Graber « pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne », de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « Rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité », de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « pour l'étude de la mise sous protection de 17 % des surfaces communales terrestres et 10 % des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne » et de M^{me} Sylvianne Bergmann « Jardinons sous les arbres, c'est bon pour la convivialité et pour réenchanter la ville ».

Une charte d'entretien des espaces verts a été mise en place. De nouveaux principes d'entretien sont préconisés comme par exemple la taille des arbres.

Des bénévoles participent au nettoyage de certains sites, en particulier du parc Bourget et ses plages. Ces travaux auront lieu par exemple le 25 juin 2016.

C'est avec la collaboration de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) que les employés de la Ville nettoient les tags.

Avenir des domaines

- Préavis N° 2014/66 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des domaines. Crédit-cadre annuel 2015.

Domaine de Rovéréaz

La Ville de Lausanne a désigné un groupe d'exploitants pour la reprise de l'exploitation du domaine de Rovéréaz axé sur une agriculture maraîchère biologique de proximité. Le projet s'articule principalement autour de sa valorisation, en incluant des volets pédagogiques, économiques et sociaux par des programmes de réinsertion. Un droit de superficie sera établi et la location du domaine pourrait être fixée pour trente ans.

Une nouvelle forme de distribution doit encore être trouvée pour concilier l'ouverture au marché courant et l'alimentation de la restauration collective lausannoise.

Domaine des Saugealles

Des travaux ont été entrepris pour améliorer la distribution et la vente directe du lait.

Des travaux de maintenance de l'installation de biogaz n'ont pas permis d'obtenir un rendement dans la production d'électricité.

Les vignobles

Une nouvelle organisation a été mise en place. La nouvelle œnologue travaille depuis plusieurs années déjà sur des principes mettant la qualité au premier plan.

Les deux dernières années ont été difficiles, mais avec l'augmentation de la gamme ainsi que la réorganisation des pressoirs et de la vinification cela devrait permettre un renouveau prometteur. Le pari doit pouvoir être gagné.

Les accueils dans les différents domaines seront maintenus ou créés, par exemple l'ouverture au public de la terrasse du Burignon.

Préavis futur sur les domaines agricoles

Un préavis sur les domaines agricoles devrait sortir dans le courant de 2016. Le principe de l'exploitant agricole indépendant devrait être maintenu.

Forêts

Le terrible accident qui a coûté la vie à un bûcheron a été considéré comme un accident imprévisible car il n'y a pas de faute dans les procédures. Malgré cela, nous sommes profondément touchés par ce décès heureusement rare dans notre commune.

Bureau d'intégration canine et de la police des chiens (BICAN)

Ce service a sa raison d'être en faisant partie du SPADOM. En effet, les chiens et leurs maîtres sont des grands utilisateurs des parcs publics.

Les statistiques montrent une augmentation des cas de morsure, ce qui n'est pas inquiétant car la situation est sous contrôle.

Avenir de l'établissement horticole

Dans le cadre de l'étude de Métamorphose–Prés-de-Vidy, une étude de faisabilité pour l'implantation de bâtiments ou autres constructions a été faite sous forme d'un audit. Pour l'instant, le centre horticole ne devrait pas être touché.

Service achat et logistique Ville (SALV)

En préambule, nous avons appris que le SALV est sur le point de concrétiser une demande de la sous-commission de mettre à disposition des usagers de la cafétéria des repas chauds.⁴⁷ Pour répondre à ce vœu, des contacts ont été pris avec la déchetterie voisine, appelée Centre intercommunal de gestion des déchets (CID). Une solution commune pourrait voir le jour cette année.

Le service poursuit son développement, en particulier en matière de formation. Un nouveau poste d'apprenti est créé, ce qui porte à dix le nombre d'apprentis du service.

En matière de nouveauté, le télétravail a été mis en place un jour par semaine, soit le mercredi.

– Préavis N° 2015/60 : Autorisations d'achats pour l'exercice 2016 – partie « véhicules »

Le service a reçu le 1^{er} prix d'Excellence publique dans la catégorie « Programmes d'économie novateurs » en particulier pour la nouvelle politique d'achat des véhicules communaux propres.

Le service se charge d'acheter tous les véhicules communaux jusqu'à 3500 kg, soit 850 unités pour 23 services.

Le passage aux véhicules totalement électriques est en cours. En 2015, dix de ces voitures ont été achetées. Pour recharger ces véhicules, des bornes doivent être installées. Deux nouvelles stations de recharge ont été aménagées au SALV, situé au chemin de l'Usine-à-gaz 19 à Renens. Les véhicules à gaz trop polluants sont abandonnés.

Les camions et les véhicules spéciaux sont achetés par les services qui les utilisent. Toutefois le SALV peut apporter ses compétences pour des camions propres. C'est le cas pour un nouveau camion poubelle électrique qui est à l'étude. Il s'agit d'un prototype cher, mais propre et écologique qui pourrait engendrer 35 % d'économie à l'exploitation.

Nouvelle halle de stockage

Une nouvelle halle de stockage, située à Bousens, a été achetée. Cette dernière peut contenir 1400 palettes, qui pourront être mises à disposition pour les 4 musées lausannois, mais aussi pour l'ensemble des 17 services communaux.

Service de la révision (SR)

Une nouvelle cheffe de service est entrée en fonction le 1^{er} septembre 2015. Sa première tâche est de poursuivre la réorganisation du service et surtout de mettre en place les procédures et les compétences pour créer un cadre de travail.

Une fois de plus la sous-commission se rend compte que la mise en place d'une base réglementaire est nécessaire.⁴⁸ Une observation est déposée. Elle exige une réponse rapide de la part de la Municipalité afin que ce service puisse fonctionner.

⁴⁷ *Rapports de la Commission permanente de gestion et de la Commission permanente des finances. Réponses de la Municipalité aux observations. Année 2014, p. 53.*

⁴⁸ *Ibid.*, p. 54.

7^e observation

La Municipalité est invitée à se doter rapidement d'un règlement définissant le fonctionnement du Service de la révision. Ce dernier devrait faire l'objet d'un préavis qui pourrait ainsi être approuvé par le Conseil communal.

Rencontre avec la directrice

Nous avons discuté de divers sujets avec la directrice, en particulier sur les points suivants :

Lors de nos travaux, nous avons rencontré trois nouveaux chef-fe-s de service. Ces changements sont dus, pour l'un au départ à la retraite du chef du SALV, et pour les deux autres à une réorientation de carrière : il s'agit de la secrétaire générale et de l'ancien chef de la Révision. La directrice constate, comme nous, que les transitions se font dans les meilleures conditions possibles.

Nous avons constaté durant nos visites que des règles de management ont été mises en place. Il s'agit pour les chef-fe-s de service de se fixer individuellement des objectifs propres à leur service. Cette manière de faire a plu à la sous-commission, nous aurions voulu voir de plus près les résultats mais comme nous examinons la gestion de l'année passée, ce sujet pourrait revenir l'année prochaine.

Conclusion

La gestion de la Direction des finances et du patrimoine vert nous a donné entière satisfaction. Nous remercions tous les chef-fe-s de service et leur directrice pour leur disponibilité et leur aimable collaboration.

Questions transverses sur les absences

1. Le rapport des absences vous a-t-il apporté des informations ? Vous ont-elles été utiles ?

Les réponses des chef-fe-s de service sont très variables mais semblent dépendre de la taille du service. Dans les petits services, les chefs de service suivent les absences en temps réel et n'attendent pas la publication annuelle.

Dans les grands services, ce rapport est utile mais pas suffisant. Les demandes qui reviennent le plus souvent sont : une fréquence de publication plus grande (trimestrielle), des indicateurs RH supplémentaires (taux de formation, taux de rotation, historique de l'évolution des ept).

2. Avez-vous pris des mesures ou entrepris de mettre en place des actions à la suite de la lecture de ce rapport ?

Les réponses varient entre le « non », qui est majoritaire, et la prise de mesures en temps réel pour les petits services.

Certains regrettent à nouveau que les rapports ne paraissent pas assez souvent pour prendre des mesures assez rapidement.

3. Quels éléments de ce rapport, quels indicateurs vous ont été utiles ?

L'écrasante majorité des chefs de service sont intéressés par la distinction entre absences de longue et de courte durée ainsi que par les absences avec ou sans certificat. Tous font des comparaisons avec les autres services.

Un chef de service estime que les statistiques sont mal faites et que, notamment, elles ne proposent pas de minimum, de maximum et de médiane.

4. Quels sont les informations manquantes et dont vous pourriez avoir besoin ?

À part les minimum, maximum et médiane évoqués à la question n° 3, une plus grande fréquence de publication revient très souvent.

5. *Au fil de l'année, avez-vous des renseignements précis sur les personnes absentes ?*

Tous les chefs de service maintiennent un contact plus ou moins étroit, selon la taille du service, avec les personnes absentes. Certains font remarquer que ce suivi nécessite des qualités humaines importantes.

6. *Pensez-vous que vous disposez de tous les outils informatiques ou autres moyens nécessaires pour avoir une vision précise au quotidien du nombre d'absences dans votre service, pour les pallier dans l'urgence et pour les gérer à plus long terme ?*

Certains chefs souhaitent une maille plus fine dans la fréquence et dans la taille (au niveau de l'unité). Les petits services sont embarrassés en cas d'absence, car il n'est parfois pas possible de reporter le travail sur les autres employés.

7. *Quel(s) effet(s) ont les absences sur les prestations attachées à votre service ?*

L'effet principal est le report du travail sur les collègues qui doit être dosé équitablement. Les petits services ou les absences de personnes-clés conduisent à prioriser les tâches. Un service a prévu des suppléants pour certains postes.

Services industriels (SiL)

Préambule

Les membres de la sous-commission ont assisté à une séance des chefs de service, puis ont rencontré chacun des cinq chefs de service, le secrétaire général, ainsi que le directeur.

Secrétariat général (SGSiL)

Maîtrise de la demande d'énergie

Deux collaborateurs ont été transférés du Service commercial au SGSil pour mettre en œuvre le programme équiwatt financé par le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE). Ce programme a pour objectif une économie durable de 6 GWh/an après trois ans.

Géothermie

Les pompes à chaleur avec sondes géothermiques à 500 m, mises en service au courant de l'année à l'avenue de Morges, fonctionnent avec satisfaction. L'écoquartier des Plaines-du-Loup sera alimenté par des pompes à chaleur avec une possibilité de coupler ce système avec la récupération de la chaleur des eaux usées.

Les tests de forage à 810 m réalisés aux Plaines-du-Loup ont donné des résultats défavorables à cause de la qualité géologique du terrain à 400 m, mais ont permis de mesurer une température de 32° C à 750 m.

Biométhanisation

L'installation de biogaz des Saugealles a eu un faible rendement cette année à cause de nombreux problèmes techniques. Le remplacement du couplage chaleur-force est prévu en 2016 et la production idéale devrait être de 300'000 KWh/an.

L'installation de biométhanisation agricole à Palézieux, mise en service en février, a produit 836'000 KWh d'électricité et 331'785 KWh de chaleur.

Service finances, administration et développement (FASiL)

Ressources humaines

Les collaborateurs des SiL suivent des cours, dont une formation-métier par fluide, sur une durée de dix ou onze mois avec des mises en situation par des jeux de rôle. Il y a aussi une journée de formation organisée pour tous les nouveaux collaborateurs, une fois par mois.

Qualité + Controlling

Un nouvel outil de gestion des documents du système de management intégré, *GeDoc !* a été mis en service et le recensement de la documentation et des archives est achevé pour cinq des six services des SiL.

Service commercial (SiLCOM)

L'un des objectifs permanents est de développer des produits innovants en phase avec le marché.

Solanne est la nouvelle offre photovoltaïque « clé en main » proposée par les SiL en collaboration avec Solstis, un pro du solaire.

Service de l'électricité (SEL)

L'énergie totale distribuée est de 1370 GWh, soit un total de 0,5 % de plus par rapport à 2014. L'énergie totale produite fut de 486 GWh, dont 419 GWh à l'usine de Lavey.

Éclairage public

Plan lumière : quartier de Montelly et Boveresses réalisés.

Réaménagement de neuf zones et de passages pour piétons.

Projections d'images et 500 décors lumineux installés pour les fêtes de fin d'année.

Contribution au soutien de diverses journées internationales (cheminée de Pierre-de-Plan et place de la Navigation) et contribution au Festival Lausanne Lumières (balançoire de la Louve).

Usine de Lavey

Une révision des groupes 2 et 3 a été réalisée.

Réalisation des étapes techniques et organisationnelles du projet OptiLav' de la conduite à distance partielle depuis le Centre d'exploitation de Pierre-de-Plan (CEPP), dont la mise en œuvre débutera en 2016.

Formation technique

Il y a eu 580 périodes de formation technique organisée par SEL Formation.

Un simulateur de réseau a été mis en place et les premières formations débiteront en 2016.

Les 4 apprentis ont obtenu leur CFC, 55 personnes ont été instruites sur les dangers au Centre d'essai et de formation (CEF), 58 personnes ont été formées aux premiers secours pour les électriciens, une personne a été formée aux travaux en hauteur, 65 personnes ont été formées à l'emploi du défibrillateur et à la pratique du massage cardiaque et 3 personnes ont été formées en tant que déléguées sécurité.

Santé et sécurité

Il y a eu quinze accidents dus à des chutes et des glissades de plain-pied et encore trop d'accidents aux articulations des mains ; en revanche, il n'y a eu aucun accident dû aux interventions du SEL (électrocution).

Un exercice d'évacuation a eu lieu à l'usine de Lavey en collaboration avec les pompiers du district de Saint-Maurice.

Préavis SEL adoptés

- Préavis N° 2015/27 : Révision complète du groupe turbine-alternateur n° 1 de l'aménagement hydroélectrique de Lavey. Demande de crédit d'investissement de 2'400'000 francs.
- Préavis N° 2015/63 : Renouvellement du système de supervision du centre d'exploitation de Pierre-de-Plan.

Demande de crédit d'investissement de 800'000 francs.

- Préavis N° 2015/81 : Augmentation de capital de Spontis S.A. : conversion d'un prêt en capital.
Demande de crédit d'investissement de 255'000 francs.
- Préavis N° 2015/89 : Remplacement du dégrilleur Bieri et de la voie de roulement de la prise d'eau de l'aménagement hydroélectrique de Lavey. Demande de crédit d'investissement de 1'380'000 francs.

Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ-CAD)

CAD

Sur l'ensemble du réseau (SiL et CADOUEST), cinquante bâtiments ont été raccordés pour une puissance de 14,6 MW. Une nouvelle chaufferie aux Bossons a été mise en service pour permettre d'assurer la poursuite du raccordement de nouveaux clients dans cette zone.

Gaz

Le réseau de distribution du gaz naturel s'est étendu de quelque 2580 m et 373 mises en service ont été effectuées. Dans le but d'assainir les tronçons souffrant de fuites, environ 9000 m de conduites ont été remplacées.

Service multimédia (SIMA)

Durant l'été, Citycable a lancé la « box by net+ » qui permet de visualiser des contenus de télévision en différé, des vidéos et en mettant à disposition les contenus télévisés gratuits sur les tablettes ou smartphones.

Citycable met également à disposition gratuitement 80 chaînes de radio sous forme numérique sur son réseau avec le Digital Audio Broadcasting (DAB+).

LFO S.A.⁴⁹

Le déploiement de la fibre optique avance bien avec la réalisation de trois zones au centre de la ville pour un total de 30'000 nouveaux raccordements construits.

Questions transverses sur les absences

1. Le rapport des absences vous a-t-il apporté des informations ? Vous ont-elles été utiles ?

« Oui, ce rapport d'absences est très précieux, car il est très détaillé et permet de faire la différence entre les différents types d'absence, selon leur durée. »

2. Avez-vous pris des mesures ou entrepris de mettre en place des actions à la suite de la lecture de ce rapport ?

« Non, le programme 'Bien-être au travail', ainsi que les procédures auprès de l'USST semblent correspondre aux besoins de nos services. Il n'est donc pas nécessaire, à ce stade, de prendre des mesures supplémentaires. »

⁴⁹ Lausanne Fibre Optique S.A.

3. *Quels éléments de ce rapport, quels indicateurs vous ont été utiles ?*

« Cela permet de situer les services des SiL entre eux, ainsi qu'envers les autres directions. En outre, la durée des absences est élément révélateur de notre politique de gestion des absences et on constate que la pyramide des âges des SiL est révélatrice d'absences de longue durée. »

4. *Quelles sont les informations manquantes et dont vous pourriez avoir besoin ?*

« Les autres informations pourraient relever du secret médical et sont donc traitées en toute confidentialité par l'USST. Ce rapport nous semble suffisant. »

5. *Au fil de l'année, avez-vous des renseignements précis sur les personnes absentes ?*

« Oui, nous suivons toutes les situations d'une certaine durée. Nous travaillons en processus avec toutes les instances concernées de la Ville et cela fonctionne bien. »

6. *Pensez-vous que vous disposez de tous les outils informatiques ou autres moyens nécessaires pour avoir une vision précise au quotidien du nombre d'absences dans votre service, pour les pallier dans l'urgence et pour les gérer à plus long terme ?*

« Non, il nous manque une certaine flexibilité dans l'établissement de rapports, qui dépendent de nos logiciels. Cependant, à notre demande, le SPeL peut nous sortir les statistiques dont nous avons besoin. »

7. *Quel(s) effet(s) ont les absences sur les prestations attachées à votre service ?*

« La charge de travail est reportée sur les autres collaborateurs ; pour éviter cela, nous devons engager des auxiliaires, qui péjorent tout de même les collaborateurs présents, car il faut former ces auxiliaires. La pyramide des âges et les spécificités des métiers représentent quelques écueils à cette stratégie. »

Remerciements

Les commissaires remercient vivement les chefs de service, leurs collaborateurs ainsi que le directeur qui les ont accueillis chaleureusement et leur ont présenté leurs activités de manière claire et précise.



Lausanne, le 22 juin 2016

Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2015 à fin juin 2016 et l'état de ses archives

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au premier juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif

Objets	Nombres en 2015-2016	Nombres en 2014-2015	Nombres en 2013-2014	Nombres en 2012-2013
Séances plénières simples du Conseil communal	2	3	3	5
Séances plénières doubles du Conseil communal	20	21	15	17
Démissions de membres du Conseil entre 01.07 et 30.06	8	7	8	9
Motions déposées entre 01.07 et 30.06	2	5	8	16
Postulats déposés entre 01.07 et 30.06	47	50	33	21
Projets de règlement déposés entre 01.07 et 30.06	0	0	1	2
Interpellations ordinaires déposées entre 01.07 et 30.06	33	50	31	40
Interpellations urgentes déposées entre 01.07 et 30.06	26	20	19	15
Pétitions déposées entre 01.07 et 30.06	12	1	6	11
Préavis déposés entre 01.07 et 30.06	55	56	47	35
Rapports-préavis déposés entre 01.07 et 30.06	45	36	22	23
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R129	R117	R102	R103
Questions écrites transmises à la Municipalité	12	10	19	17
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	113	115	104	123
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	96	108	82	76
Séances de la Commission de gestion	11	11	10	9
Séances de la Commission des finances	11	13	10	11
Séances de la Commission des pétitions	6	3	4	6
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	17	20	14	9
Séances de la Commission de politique régionale	5	12	9	5
Séances du Bureau du Conseil	16	14	15	17
Invitations reçues	123	202	155	145
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	16	11	16	14
Nombre d'urgences demandées par la Municipalité	74	64	44	42
Nombre d'objets traités (préavis, rapports-préavis, initiatives, interpellations, interpellations urgentes)	231	200	157	162
Ratio nbre séances / nbre objets traités	10.5	8.33	8,72	7,36

Le ratio présenté à la dernière ligne du tableau ci-dessus ne peut être pris en considération sans tenir compte du type de dossiers traités durant l'année parlementaire. En effet, la division du nombre de séances par le nombre d'objets traités ne dit rien sur la complexité des objets soumis aux membres du Conseil. Certaines années, le Conseil a voté plusieurs préavis nécessitant de nombreuses heures de débats. Cela a pour conséquence de diminuer le ratio, et cela pourrait donner l'illusion au lecteur de ce rapport que le Conseil a été moins efficace. Ce constat brut doit être nuancé.

Moyenne des présences en Commissions permanentes

Pour faire un bilan de la législature qui s'achève, le Bureau présente plusieurs tableaux pour illustrer et comparer les moyennes de présences dans les différentes commissions.

Tout d'abord, le tableau ci-dessous compare pour chaque année, le nombre de séances, le nombre moyen de personnes présentes pour l'ensemble de l'année et la même information en pourcentage. Le tableau ne concerne que les années 2011-2012 à 2014-2015, puisque l'année 2015-2016 n'est pas terminée.

	2011-2012			2012-2013			2013-2014			2014-2015		
	Nbre séances	présence moy. pers.	présence moy. %	Nbre séances	présence moy. pers.	présence moy. %	Nbre séances	présence moy. pers.	présence moy. %	Nbre séances	présence moy. pers.	présence moy. %
COFIN (15)	13	10.1	67.2%	11	10.2	67.9%	10	12.8	85.3%	13	9.5	63.1%
COGES (15)	11	11.4	75.8%	9	12.8	85.2%	10	11.7	78.0%	11	11.6	77.6%
CPPR (15)	3	10.0	66.7%	5	10.2	68.0%	9	8.9	59.3%	12	7.5	50.0%
Pétitions (10)	3	8.3	83.3%	6	8.0	80.0%	4	8.8	87.5%	3	7.7	76.7%

Tableau 1 - présences moyennes Commissions permanentes

Moyenne des présences en commission *ad hoc* de 10 membres

Durant les quatre premières années parlementaires de la législature, le Bureau a nommé des commissions *ad hoc* selon le tableau ci-dessous.

2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
86	76	82	108

A partir de ces chiffres le tableau ci-dessous reflète la moyenne des présences en commission pour ces quatre années.

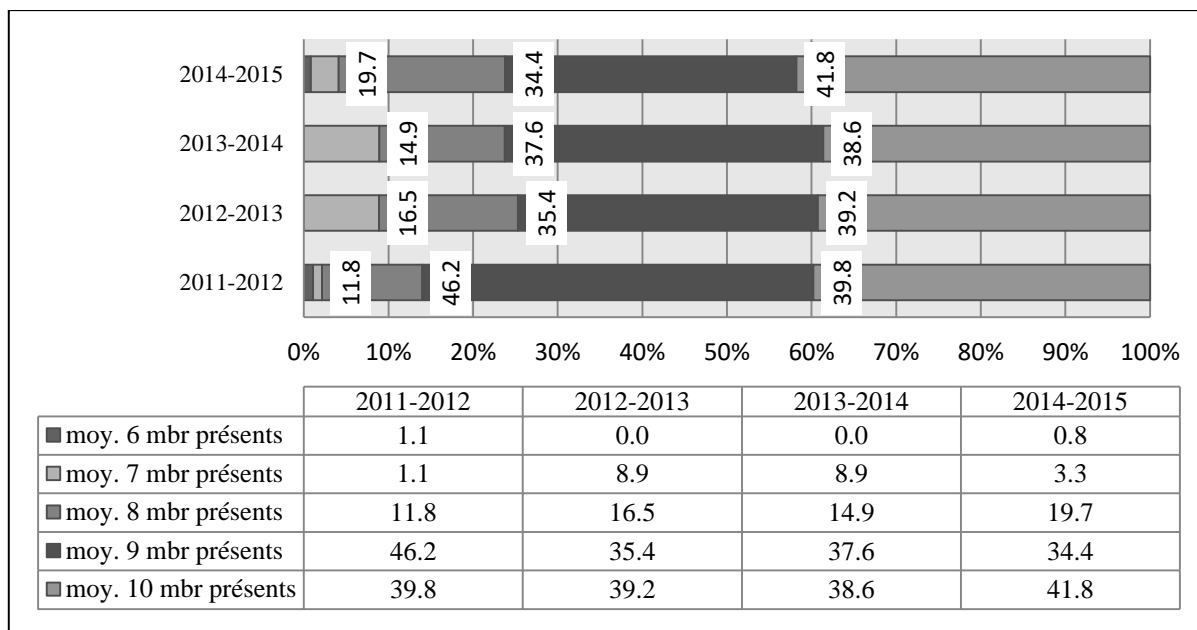


Tableau 2 - présences moyennes commissions ad hoc 10 membres

Le tableau montre que, pour 2011-2012 par exemple, sur l'ensemble des commissions qui ont siégé du 1^{er} juillet au 30 juin :

- environ 40 fois sur 100, 10 membres sur 10 étaient présents ;
- environ 46 fois sur 100, seuls 9 membres sur 10 étaient présents ;
- environ 12 fois sur 100, seuls 8 membres sur 10 étaient présents.

On constate que pour les quatre premières années de la législature, le nombre de fois où seuls 8 des 10 membres de commissions étaient présents tend à augmenter, mais pas au détriment du nombre de fois où les commissions ont siégé au complet, ce qui est plutôt encourageant et témoigne de l'intérêt des conseillers pour le travail en commission.

Moyenne des présences en commission *ad hoc* de 15 membres

Au début de la législature, le Conseil a donné la possibilité au Bureau de nommer des commissions *ad hoc* élargies à 15 personnes pour traiter de thématiques importantes ou de dossiers phares pour Lausanne. Le Bureau renonce à produire un tableau pour ces commissions. En effet, le Bureau n'a nommé que deux commissions élargies en 2011-2012, et une commission en 2014-2015. Le seul constat qu'il est possible de faire est qu'aucune commission n'a siégé à effectif complet pour l'intégralité de ses séances.

Bureau légal

Cette année, le Bureau a assumé sa fonction de Bureau électoral lors des élections cantonales des 18.10.2015 et 08.11.2015 et lors des élections communales des 28.02.2016 et 20.03.2016. De même, lors des votations fédérales du 28.02.2016 ; lors des votations cantonales du 20.03.2016 ; et lors des votations fédérales du 05.06.2016.

Versement aux Archives

Le 27 août 2015 et le 19 avril 2016, le Secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville :

- des pièces couvrant les séances Conseil communal du 17 janvier 2012 au 10 décembre 2014 ;
- des procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal pour l'année 2013-2014 (présidence Natacha Litzistorf) et l'année 2014-2015 (présidence Jacques Pernet) ;
- des extraits de procès-verbaux originaux de 2014 et 2015 ;
- des ordres du jour, procès-verbaux des séances et de la correspondance du Bureau du Conseil pour les années 2014 et 2015 ;
- des ordres du jour, procès-verbaux des séances et de la correspondance de la Commission permanente de gestion pour les années 2014 et 2015 ;
- des pétitions déposées au Conseil communal du 22 juin 2011 au 21 janvier 2014.